

**PROJET DE CONTRAT REGION/DEPARTEMENT
2009/2013**

Sommaire

I	Projet de Contrat	3
II	Tableau détaillé	9
III	Fiches actions	
	Débitex (pm)	11
1	Solidarité	12
	a. Formation des publics en difficulté	
	b. Personnes handicapées : appel à manifestation d'intérêt	
	c. Personnes handicapées : récapitulatif des projets en cours de réalisation	
	d. Rénovation des EHPAD	
	e. Projet DEFI	
2	Education, formation professionnelle, développement économique, emploi	24
	a. Cap Démat – Télé-services	
	b. Cap Démat - Bornes multimédia	
	c. Cap Démat - Bornes de pointage	
	d. Accès numérique des 108 collèges	
	e. Extension de l'EISTI	
	f. Création département de formation aux biotechnologies – IUT Cergy	
	g. Création pôle mécatronique – IUT Argenteuil	
3	Culture, sport, jeunesse, vie associative	39
	a. Extension du CDFAS	
	b. Création d'un parc public d'art contemporain – Abbaye de Maubuisson	
	c. Construction du site sportif de la Ligue de tennis du Val d'Oise	
	d. Développement touristique sur le pôle d'Auvers	
4	Environnement	47
	a. Réhabilitation des décharges brutes	
	b. Préservation de la biodiversité	
	c. Protection de la vallée de Chauvry	
	d. Préservation de la plaine d'Argenteuil	
5	Déplacements	63
	a. Aménagement des berges de la Seine	
	b. RD 311 – Requalification en boulevard urbain, intégration d'un TCSP	
	c. RD 928 – Réhabilitation à Auvers-sur-Oise	
	d. Barreau de Gonesse RER B – RER D,	
	e. Boucles du Vexin – circulations douces	
	f. Desserte de la plateforme multimodale de Bruyères et RD4 Persan	
	g. RD14 – Requalification de l'axe commercial	
	h. Mise en sécurité des RNIL – RD 301, 316, 317	
	i. RD 983 – Déviation à Arthies	
	j. Réseaux bus - mise en accessibilité handicapés	
	k. TCSP – Etudes générales	
	l. RD 392 – TCSP – Patte d'Oie Herblay – tête de pont Bezons	
5 bis	Déplacements	78
	a. RD47 – Déviation Thillay et Gonesse	
	b. RD370 – Déviation entre les RD 301 et RD 10	
	c. Prolongement RD506 et échangeur avec A 115	
	d. C13 – Liaison Seine-Aval/Cergy-Pontoise – Etudes	
	e. Franchissement de l'Oise – Etudes	

CONTRAT PARTICULIER

ENTRE LA RÉGION ILE-DE-FRANCE ET LE DÉPARTEMENT DU VAL D'OISE

POUR LA PÉRIODE 2009 - 2013

La **Région Ile-de-France** représentée par Monsieur Jean-Paul HUCHON, Président du Conseil Régional d'Ile-de-France, autorisé par la délibération n° CR.....01 du Conseil Régional en date du2008,

Et

Le **Département du Val d'Oise** représenté par Monsieur Didier ARNAL, Président du Conseil Général du Val d'Oise, autorisé par la délibération ... de l'assemblée départementale en date du ...

Conviennent ce qui suit :

Le Conseil régional d'Ile-de-France et le Conseil général du Val d'Oise souhaitent promouvoir un développement durable et solidaire de la région capitale, par la mise en œuvre des orientations du projet de Schéma direction de la région Ile-de-France (SDRIF), dans une démarche de valorisation des territoires et du développement équilibré de l'espace régional.

Cette période de contractualisation est marquée par des contraintes financières qui pèsent sur les collectivités territoriales. Le Contrat de projets 2007 – 2013, signé entre l'Etat et la Région Ile-de-France, s'est vu attribué une enveloppe plus faible que la période précédente avec un effort important de la part de la Région. De plus, les thématiques ont été restreintes notamment en matière de transports où ne sont pris en compte que les transports collectifs dit lourds.

Ce contexte a entraîné de fortes pressions sur la contractualisation entre la Région et le Département.

Les projets soutenus par la Région et le Département répondent aux orientations prioritaires en matière de :

- solidarité avec les personnes âgées et handicapées
- développement de la culture, de l'éducation et de l'enseignement supérieur ;
- protection de l'environnement et d'amélioration du cadre de vie ;
- désenclavement de territoires et accessibilité renforcée en transport collectif ;

L'enveloppe du Contrat particulier pour la période 2009-2013 représente un montant global de projets à hauteur de 220M€ pour lesquels la Région apportera un soutien de 110M€ et le Département 109,5M€. Une enveloppe conditionnelle supplémentaire de 29,5 M€ chacun est de plus prévue. En effet, à partir de 2011, un bilan de la réalisation des projets inscrits au contrat sera effectué permettant ainsi un accompagnement des opérations ayant avancé de manière significative. (Cf. tableau des opérations en annexe).

A noter que la part consacrée à l'amélioration des déplacements dans le Val d'Oise représente environ 38% l'enveloppe financière, avec une priorité à la sécurité routière et à l'amélioration de la

circulation des bus et des circulations douces (63M€ HT alloués aux transports par la Région, à la même hauteur que le Département. Fidèle à ses principes d'éco-Région, l'Ile-de-France favorise dans les contrats particuliers, conclus avec ses partenaires départementaux, les transports collectifs. Le projet de contrat Région – Département traduit l'engagement commun des deux collectivités de mettre l'accent sur ce volet indispensable pour améliorer la vie des Franciliennes et Franciliens, renforcer l'attractivité du territoire et assurer un développement harmonieux de toute l'Ile-de-France.

Plusieurs autres projets ne figurant pas dans le présent contrat requièrent néanmoins une attention particulière et partagée de part leur importance pour les objectifs de développement du Val d'Oise. Ces projets concernent aussi bien les déplacements que le numérique très haut débit. Il s'agira par exemple de développer le pôle multimodal de Bruyères-sur-Oise afin de contribuer au report modal alternatif du transport routier de marchandises, faciliter le désengorgement nord-sud de l'agglomération de Cergy-Pontoise et contribuer au projet Débitex sur le secteur de Roissy.

Conçu en partenariat avec le Département de la Seine-Saint-Denis, le projet Débitex vise à doter les communes de Plaine de France d'un réseau en fibre optique neutre, ouvert et mutualisable. Il permettra de favoriser l'accès aux services numériques les plus innovants sur toutes les zones d'activités économiques, pour les établissements d'enseignement, les services publics et les particuliers.

1. La solidarité avec les personnes âgées et handicapées et les publics en insertion professionnelle

Face au vieillissement de la population, l'Ile-de-France manque cruellement de structures d'accueil pour les personnes âgées. Un besoin important se fait également sentir pour l'accueil des personnes handicapées.

Le Département, de par sa politique sociale, soutient de nombreux projets de structures d'accueil de personnes dépendantes. Dans le cadre du PRIAC (Programme régional interdépartemental d'accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie) établi par arrêté du Préfet de région en date du 2 juin 2008 et visant, entre autres, à harmoniser les taux d'équipement entre les départements de la région Ile-de-France, le Département du Val d'Oise n'est pas considéré comme prioritaire au niveau régional dans la création de places nouvelles. Nonobstant un taux d'équipements élevé par rapport à la moyenne régionale, le Département souhaite poursuivre son effort d'amélioration des conditions de vie des personnes accueillies dans ces établissements par la rénovation, mise en sécurité et restructuration. C'est pourquoi, la Région, au titre de sa politique en faveur des personnes âgées et handicapées, souhaite accompagner ces projets à hauteur de 15M€ partagés à parité avec le Département, avec une clause de révision de 15M€ partagés à parité en 2010.

La meilleure intégration des personnes handicapées est une priorité nationale et reconnue à ce titre par les collectivités territoriales. A cet égard, la Région et le Département s'engagent à hauteur de 8,4 M€ chacun avant la clause de révision et un financement complémentaire de 7 M€ par collectivité est ouvert après 2011. Un accent sera mis particulièrement sur les opérations à destination des adolescents et des enfants.

Enfin, la réussite scolaire et l'insertion professionnelle des enfants, des jeunes et des personnes en difficulté est un objectif de cohésion et de solidarité pour lequel la Région et le Département ont choisi d'inscrire des crédits à hauteur de 3M€, dans le cadre de leur contractualisation, à travers la mise en place du dispositif D²EFI (Dispositif départemental éducation de formation et d'insertion) en faveur des adolescents et jeunes de 12 à 21 ans en situation de déscolarisation et/ou sans perspective de formation et d'insertion professionnelles. Ce projet a été sélectionné par le Haut commissariat aux solidarités actives au titre d'appel à projets d'expérimentation sociale 2008. Le dispositif D²EFI prévoit, entre autres, le lancement d'un appel à projets pour créer un accueil de jour pour aider l'insertion de ces jeunes.

2. Le développement de la formation et de l'enseignement supérieur

La valorisation et le renforcement du potentiel de formation et d'innovation du Val d'Oise, considéré comme moteur de la croissance et source d'emplois, constitue un enjeu majeur du Val d'Oise et du territoire francilien. Le Conseil régional, acteur d'une ambition économique régionale forte, accompagnera plusieurs projets val-d'oisiers avec le Département en y consacrant ensemble 32,5M€ sur la durée du contrat.

Afin de promouvoir l'offre de formation, la Région et le Département soutiendront l'installation dans le Val-d'Oise de deux Instituts universitaires technologiques à Argenteuil et Cergy. L'extension de l'EISTI sera également financée.

Par ailleurs, à l'heure où la maîtrise des technologies de l'information et de la communication est une condition *sine qua non* de l'intégration sociale, la Région soutiendra l'effort de câblage des collèges, pour la mise en réseau des postes de l'établissement et permettre l'accès à Internet. Le Département adoptera la solution ENT, « logiciel libre » déployée par la Région dans les établissements scolaires. La Région et le Département soutiendront ensemble les actions des collèges, des lycées et des CFA franciliens pour sécuriser les parcours scolaires et de formation des élèves évitant ainsi les abandons et favorisant la poursuite d'étude pour tous et au meilleur niveau.

Dans le même esprit, les télé-services et l'accès numérique aux services publics seront soutenus dans le cadre du contrat.

Plusieurs projets concourent à renforcer l'attractivité économique. Ainsi les deux collectivités souhaitent l'élaboration d'un projet partagé avec l'ensemble des acteurs publics et privés en faveur du développement économique de la zone de Roissy, notamment par la mise en œuvre d'un Pacte pour l'emploi, la formation et le développement économique.

Afin de territorialiser la mise en œuvre du Schéma régional de développement économique (SRDE), deux autres Pactes sont aujourd'hui en chantier avec la CA d'Argenteuil-Bezons et celle de Val de France et d'autres pourront voir le jour dans le Val-d'Oise les années suivantes. Dans tous les cas, la coopération de la Région et du Département est un facteur clé de succès.

De manière générale, le développement économique et la création des nouveaux emplois feront l'objet d'une collaboration spécifique entre la Région et le Département prenant ainsi toute sa mesure dans le cadre notamment du futur Plan stratégique départemental de développement durable de l'économie et de l'emploi.

3. Le développement culturel, sportif et touristique

Les projets culturels, sportifs et touristiques structurants, qu'il s'agisse d'équipements d'un rayonnement départemental ou de proximité, sont une condition de l'attractivité du Val d'Oise et du bien-être de ses habitants. Aussi, la Région et le Département ont-ils souhaité retenir des projets divers :

- l'extension du centre de développement et de formation aux activités sportives. Il s'agit ainsi de permettre une extension des capacités d'accueil des sportifs en formation de haut niveau aujourd'hui saturées. Cette extension se fera par acquisition et transformation de locaux riverains du site actuel appartenant à la Chambre de métiers ;
- la création d'un parc public d'art contemporain à l'abbaye de Maubuisson. Le statut de parc public du domaine de Maubuisson et son intégration au sein d'une coulée verte lui confèrent la dimension d'un lieu "ouvert", impliquant des interrelations fortes avec l'environnement proche. Il s'agit donc de valoriser ce site par un site d'art vivant ;

- la construction du site de la Ligue de tennis : la ligue de tennis du Val d'Oise doit quitter les locaux qu'elle occupe en location à Sannois en février 2011. La ligue, après contact avec la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise, a obtenu la possibilité de s'implanter sur le site de la Plaine des Linandes à Cergy-Pontoise. La Plaine des Linandes constitue le pôle sportif et de loisirs retenu au titre de l'aménagement du territoire communautaire.
- le développement touristique du pôle d'Auvers, considéré comme pôle touristique régional reçoit le soutien de la Région et du Département. Il s'agit pour ce territoire d'être attractif non seulement auprès des clientèles étrangères et provinciales, attirées en premier lieu par Paris, mais également auprès des Franciliennes et Franciliens eux-mêmes en développant une offre nouvelle d'équipements touristiques, en lien avec une accessibilité en transports collectifs.

4. Protection de l'environnement et amélioration du cadre de vie

Pour relever les défis environnementaux, la Région et le Département s'unissent pour améliorer le cadre de vie des habitants, et pour valoriser l'environnement et accroître la biodiversité. Cette volonté s'inscrit dans le cadre d'une politique volontariste globalisée qui mobilisera environ 14,32M€ dont 3,86M€ par le Département et 4,86M€ par la Région sur la durée du contrat et prendra notamment en compte l'urgence de la réhabilitation des décharges anciennes compte tenu des risques en matière de diffusion des pollutions dans les eaux souterraines.

Un bilan départemental réalisé en 2005 a en effet recensé 206 décharges brutes dans le Val d'Oise. Ce diagnostic financé par le Conseil régional Ile-de-France et le Conseil général du Val d'Oise a classé ces sites par importance des risques potentiels pour l'environnement et l'homme. Désormais, la Région et le Département ont pour objectif prioritaire, sur la période 2007-2013, de soutenir les communes à réaliser les travaux de réhabilitation de trois sites pilotes situés à Marly-la-Ville, Beaumont-sur-Oise et Magny-en-Vexin, en partenariat avec l'ADEME et l'AESN.

Il est également proposé que la Région et le Département associent leurs efforts dans le cadre de la nouvelle gouvernance prévue, à engager concrètement une phase opérationnelle organisant le devenir de la plaine de Pierrelaye, en lien avec l'Etat.

Une mise en commun de moyens sera réalisée concernant l'inventaire de la biodiversité et NatureParif, observatoire régional de la biodiversité, créé fin 2007. Le Département adhèrera à NatureParif.

Plusieurs autres projets seront examinés en fonction de leur caractère d'urgence lié à la protection de la santé ou à l'urgence de la préservation de la biodiversité (protection de la vallée de Chauvry, préservation de la plaine dite d'Argenteuil, etc.).

De manière générale, la Région et le Département conjugueront leurs efforts pour préserver les espaces naturels et la biodiversité en situation de grande fragilité.

5. L'amélioration des déplacements

Malgré d'importants efforts, le retard accumulé dans le développement des infrastructures et la nécessité d'opérer un rééquilibrage de la région Ile-de-France, notamment au profit des territoires de la deuxième couronne, appellent à un effort financier particulier. Pour ce faire, le Contrat de projets entre l'Etat et la Région pour la période 2007-2013 a inscrit plusieurs opérations majeures pour l'amélioration des déplacements dans le Val-d'Oise (Tramway Saint-Denis – Garges – Sarcelles, Tramway La Défense – Pont de Bezons, RER B+, Tangentielle Nord, barreau de Gonesse).

Il convient d'aller au-delà. C'est pourquoi la Région et le Département se fixent comme objectif, à travers le présent Contrat particulier, de créer de nouvelles infrastructures de déplacement répondant en priorité :

- aux besoins de déplacements en transports collectifs, par le financement d'études préalables à la réalisation de TCSP ;
- à l'amélioration du cadre de vie et la qualité de l'espace urbain par la requalification des axes structurants du territoire départemental, en y favorisant le partage de l'espace public dévolu aux déplacements, au profit des transports collectifs et des circulations douces. La mise en accessibilité des réseaux de bus au profit des personnes handicapées est également recherchée. De plus, un certain nombre d'opérations de mise en sécurité routière sont financées, permettant l'amélioration des circulations de tous modes ;
- à l'aménagement du territoire par le désenclavement et l'amélioration de la desserte routière de secteur de mutation et de développement économique, nécessaires au fonctionnement de la vie locale.

Cette politique volontariste d'amélioration du réseau de déplacement est financée à hauteur de 48,52M€ par la Région et de 47,47M€ par le Département pour ses deux premiers axes et de 14,46 M€ chacun pour le dernier axe.

Ainsi, plusieurs projets majeurs seront accompagnés comme la mise en œuvre de la première phase en site propre du barreau de Gonesse ou la requalification des berges de Seine.

Le plan de déplacement urbain, suite à l'abandon de l'Etat du financement de ces politiques, fera l'objet d'un soutien du Département qui s'engage à prendre à sa charge un tiers de la part antérieurement financée par l'Etat.

6. D'autres sources de financement sont susceptibles d'être mobilisées pour soutenir le développement du Val d'Oise :

Consciente des difficultés particulières auxquelles doit faire face le Département du Val d'Oise, notamment en matière de déplacement tous modes et de restructurations de monuments historiques, la Région Ile-de-France examinera avec la plus grande attention des projets financés par des crédits dits de « droit commun » (voir tableau ci-dessous).

L'ensemble de ces projets d'un montant estimé à environ 102M€ pourrait prétendre à des subventions de la Région sur la base des taux de participation en vigueur.

1. DEPLACEMENTS
Mise en sécurité de la RD317 entre RD170 et RN104 – 2 ^{ème} phase section entre l'échangeur du Thillay et la Francilienne RD316 – Mise en sécurité aux abords d'Epinau-Champlâtreux Protections acoustiques (*) Programme de lutte contre les obstacles latéraux (*) Circulations douces (*) Mise en sécurité RD14 entre Magny-en-Vexin et Saint Clair-sur-Epte
2. CULTURE, SPORT, JEUNESSE ET VIE ASSOCIATIVE
Cathédrale St Maclou à Pontoise site de l'Abbaye d'Argenteuil Chapelle de Montmagny Restauration du château de la Roche-Guyon

Fait à, le, en 2 exemplaires originaux,

Le Président du Conseil Régional

d'Ile-de-France

Jean-Paul HUCHON

Le Président du Conseil Général

du Val d'Oise

Didier ARNAL

	Opérations du contrat particulier entre le Conseil régional Ile-de-France et le Conseil général Val d'Oise 2009-2013	CG95 (M€)	Région (M€)	Coût sur la période (M€) 2009- 2013
Préambule	DEBITEX			45
	TOTAL			45
Solidarité	Formation des publics en difficulté	1	1	3
	Projet en cours de réalisation (PH)	8,4	8,4	76,9
	Projet en cours de réalisation (PH) (clause de révision 2010)	7	7	
	Rénovation des EHPAD	7,5	7,5	142,5
	Rénovation des EHPAD (clause de révision 2010)	7,5	7,5	
	Projet D ² EFI	1,5	1,5	3
	TOTAL	18,4	18,4	225,4
Clause de révision 2010	14,5	14,5		
Education, formation professionnelle, développement économique, emploi	Cap Démat	0,6	0,6	2
	Télé-services	0,5	0,5	3,2
	Bornes multimédia / Bornes de pointage	0,5	0,5	9
	Renforcement de la réussite scolaire par le développement des accès aux ressources numériques pour les 108 collèges et la continuité des parcours scolaires collège/lycée	12,5	12,5	25
	Extension EISTI	2,5	1	3,8
	Création d'un département de formation aux biotechnologies à l'IUT de Cergy	0,4	0,4	1,2
	Création d'un pôle mécatronique à l'IUT d'Argenteuil	0	0	
	Création d'un pôle mécatronique à l'IUT d'Argenteuil (clause de révision 2010)	5	5	12
	TOTAL	17	15,5	56,2
Clause de révision 2010	5	5		
Culture, sport, jeunesse et vie associative	Extension CDFAS	4,5	4,5	9
	Création Parc public d'art contemporain à l'Abbaye de Maubuisson	2	2	5
	Construction du site sportif de la Ligue de tennis	1,75	1,75	4
	Développement touristique sur le pôle d'Auvers, pôle touristique régional	1	1	2,5
	TOTAL	9,25	9,25	20,5
Environnement	Réhabilitation des décharges brutes	2	3	7
	Préservation biodiversité	0,165	0,165	0,33
	Protection de la Vallée de Chauvry	0,7	0,7	4,99
	Préservation de la Plaine d'Argenteuil	0,1	0,1	
	TOTAL	2,965	3,965	12,32
Clause de révision 2010	8	8		
Déplacements	RD311 - Renaturation par génie écologique des berges de Seine à Argenteuil	2	2	31
	Requalification RD311, en boulevard urbain (TCSP)	15	15	30
	Requalification RD928 - Auvers sur Oise	1,5	1,5	3
	Barreau Gonesse	10	10	80
	Boucles du Vexin	5	5	10
	Desserte de la plateforme multimodale de Bruyères sur Oise / Amélioration de la RD4 à Persan	2,72	2,72	6,79
	Sécurisation/requalification (nouvelle phase) de l'axe commercial entre Herblay et Franconville (clause de révision 2010)	2	2	4
	Etudes sécurité sur les RN transférées RD301 / RD316 / RD317	0,5	0,5	1

	Déviation RD983 - Mise en sécurité d'Arthies	3,55	3,55	7,1
	Mise en accessibilité handicapés des réseaux bus	1,95	3	9,6
	TCSP (études générales)	0,25	0,25	0,5
	TCSP RD392 (études et AF)	5	5	10
	S/TOTAL Sécurité routière, circulation douce, TC et environnement	47,47	48,52	188,99
	Clause de révision 2010	2	2	4
Déplacements	Déviation RD47 Thillay - Gonesse	5,25	5,25	10,5
	Déviation RD370 Villiers le Bel - Ecoen			8,5
	Phase 1 - RD10/RD316 (études et travaux)	4,5	4,5	0,5
	Déviation RD370 Villiers le Bel - Ecoen			0,5
	Phase 2 - RD316/RD301 (études)			
	Echangeur A115 de desserte Plessis-Bouchard et prolongement RD506	3,46	3,46	6,92
	C13 (études)	1	1	2
	Franchissement Oise (études)	0,25	0,25	0,5
	S/TOTAL Autres opérations	14,46	14,46	28,92
	TOTAL Toutes opérations	61,93	62,98	221,91
	Clause de révision 2010	2	2	4
TOTAL		109,545	110,10	536,33
Clause de révision 2010		29,5	29,5	

DEBITEX

Coût total	55,10M€
coût sur la période du contrat	43,87M€
Parts départementales 93 et 95	7,9M€ dont 2,93M€ CG95 et 4,97M€ CG93
Part régionale	7,9M€
Autres financeurs	Privés 39,21M€
Opération inscrite au projet de SDRIF ?	non
Opération déjà inscrite au précédent contrat ?	non

A- Principales caractéristiques du projet

Maître d'ouvrage : EPCI Débitex
Localisation : Est du Val d'Oise et Nord Est de la Seine Saint Denis
Coût total :

- o **Etudes :** 2M€
- o **Travaux :** 43,07M€

Calendrier : Travaux de 1^{er} établissement prévu sur 4 ans 2009-2012

Description :

Le projet Débitex a été conçu par les 2 Départements de la Seine Saint Denis et du Val d'Oise qui ont créé ensemble un Etablissement Public de Coopération Interdépartementale (EPCID) pour favoriser l'établissement, l'exploitation et le développement d'une infrastructure de

communications électroniques dans les communes situées dans le périmètre de l'EPA Plaine de France

Il s'agit pour l'EPCID:

- d'établir et exploiter des infrastructures et réseaux de communications électroniques
- d'exercer des activités « d'opérateur d'opérateurs » en mettant à la disposition des opérateurs de service la capacité nécessaire à leur activité

Les objectifs poursuivis par le projet :

- faire baisser les coûts de services de transport et de collecte en favorisant la concurrence dans une partie du réseau où elle est absente
- faire bénéficier tous les habitants et toutes les entreprises d'un service des plus modernes de télécommunications à des coûts compétitifs et viser le même niveau de service pour toutes les communes.

A terme, 242 sites publics devraient être desservis dont 101 en Val d'Oise, 96 Zones d'activités dont 44 val d'oisiennes et 80170 logements dont 22 958 en Val d'Oise.

B – Etat d'avancement du projet/maturité technique

Le projet fait l'objet d'une Délégation de Service Public (DSP) en cours de finalisation.

Le Conseil d'Administration du 16 juillet avait examiné les deux propositions présentées et lancé la phase de négociation finale.

C – Montant des dépenses pour la période 2007-2013

Coût : Participation publique attendue 15,8M€ soit 38,43% du coût total.

1 - Solidarité

FORMATION DES PUBLICS EN DIFFICULTES

Coût total	2 M €
Coût sur la période du contrat	2 M €
Part départementale	1 M €
Part régionale	1 M €
Autres financeurs	
Opération inscrite au projet de SDRIF ?	
Opération déjà inscrite au précédent contrat ?	<i>non</i>

A- Principales caractéristiques du projet

Maître d'ouvrage : Région - Département
Localisation : Val d'Oise
Coût total : 2 M

- **Etudes :**
- **Travaux :**
- **Matériel :**

Calendrier : 2009/2011
Description

B – Etat d'avancement du projet/maturité technique

L'insertion professionnelle et sociale des bénéficiaires du Revenu Minimum d'Insertion (RMI) demeure une priorité pour le Conseil général du Val d'Oise. A ce titre, le nouveau Programme Départemental d'Insertion (PDI), adopté en 2006 par l'Assemblée Départementale, a mis en place différents parcours d'insertion prenant en compte la diversité du public pour lui offrir une insertion sociale et professionnelle.

Malgré les relations bilatérales qui peuvent exister entre la Région Ile de France et certains Départements sur la question de la formation, force est de constater que les différents dispositifs mis en place restent insuffisants au regard des besoins du public et des objectifs d'insertion passés par les Conseils Généraux.

La formation professionnelle en prise avec les réalités du marché du travail constitue une étape indispensable pour retrouver le chemin de l'emploi. Néanmoins aujourd'hui, l'offre de formation disponible pour le public RMI est insuffisante et souvent inadaptée aux besoins.

Aussi, le Conseil Général du Val d'Oise a pris l'initiative de proposer à l'ensemble des autres Départements de la Région Ile de France de se réunir pour échanger et construire des propositions en direction de la Région avec pour finalité d'établir un partenariat visant à développer et à promouvoir des solutions adaptées en matière de formation, de qualification et de parcours à proposer aux usagers du RMI.

Le travail inter département se poursuit sous la forme de groupes de travail.

Les objectifs pour le Département du Val d'Oise, dans le cadre d'un partenariat avec la région pourraient être à court et moyen terme.

- un approfondissement de l'état des lieux déjà amorcé sur les besoins en matière de formation des bénéficiaires du RMI mais également sur l'offre déjà proposée par la Région à ce public et la place de ce dernier dans les différents dispositifs.
- une réflexion sur l'amont de la formation qualifiante indispensable au public en grande difficulté et l'intervention que chacune des collectivités pourrait avoir et ce dans une recherche de complémentarité d'intervention.
- le montage en partenariat de formations innovantes, telle que l'apprentissage pour adultes, expérience déjà soutenue par le conseil général et qui a montré tout son intérêt
- un accompagnement de la région dans l'axe de la « mobilisation des employeurs » mené par le département afin de développer le rapprochement employeurs, bénéficiaires du RMI en pouvant s'appuyer sur la formation comme facilitateur à la mise à l'emploi.

L'ensemble de cette démarche pourrait se formaliser dans un protocole de partenariat entre la Région et le Département.

C – Montant des dépenses pour la période 2009-2011

Coût : 2 M €

Sur la base de 1500 bénéficiaires avec un coût de formation compris entre 1 000 € et 1 500 €.

Etablissements pour personnes handicapées

Récapitulatif des projets en cours de réalisation

Coût total	42 216 262 €
Coût sur la période du contrat	42 216 262 €
Part départementale	8 413 591 €
Part régionale	8 413 591 €
Autres financeurs	
Opération inscrite au projet de SDRIF ?	
Opération déjà inscrite au précédent contrat ?	NON

A- Principales caractéristiques du projet

Maîtres d'ouvrages : associations gestionnaires
APAJH 95, Fédération APAJH, Le Colombier, PASSE'R'AILE, OMRS-Alpha, APEI Le Gîte, SESAME AUTISME La Montagne du Parisis/ APED L'ESPOIR, Le Silence des Justes.

Localisation : Gonesse/ Deuil-la-Barre/ Jouy-le-Moutier/ Taverny/ Corneilles-en-Parisis/ Sannois/ Herblay/ Persan/ Sarcelles

Coût total : 42 216 262 €

- Etudes :
- Travaux :
- Matériel :

Calendrier : Chantiers prévus de fin 2008 jusqu'à 2011 au plus tard

Description : Création, extension, et modernisation des capacités de prise en charge des personnes handicapées sur le Val d'Oise, répondant aux besoins du schéma départemental 2006-2010

B – Etat d'avancement du projet/maturité technique

Sur 9 projets, 5 sont déjà passés en CROSMS avec un avis favorable à l'unanimité, un a déjà fait l'objet d'une autorisation, les 4 autres sont en cours. Deux projets doivent passer en séance de septembre, les 2 derniers en séance de janvier-février.

Les ouvertures doivent s'étaler de juin 2009 à 2011.

C – Montant des dépenses pour la période 2007-2013

Coût : 42 216 262 € / Région + CG : 16 827 182 €

Par ailleurs, il est proposé de lancer une démarche complémentaire sous forme d'un « appel à manifestation d'intérêt » qui serait mis en œuvre à partir de 2011.

Appel à Manifestation d'Intérêt

Les montants proposés sont calculés par rapport au coût moyen des derniers projets autorisés (par catégorie d'établissement de compétence CG ou conjointe : FH/FV/FAM, or SAMSAH et SAVS)

Coût total	34 753 500 €
Coût sur la période du contrat	34 753 500 €
Part départementale	6 950 700 €
Part régionale	6 950 700 €
Autres financeurs	
Opération inscrite au projet de SDRIF ?	
Opération déjà inscrite au précédent contrat ?	NON

A- Principales caractéristiques du projet

Maîtres d'ouvrages : associations gestionnaires ne travaillant pas encore sur le département pour la plupart

Localisation : tout le département, et notamment le territoire de Plaine-de-France

Coût total : 34 753 500 €

- **Etudes :**
- **Travaux :**
- **Matériel :**

Calendrier : Chantiers prévus de 2009 à 2013

Description : Création de capacités de prise en charge pour personnes handicapées sur le Val d'Oise, répondant aux besoins du schéma départemental 2006-2010 (hébergement avec ou sans accueil de jour, médicalisé ou pas, + services d'accompagnement et d'aide à domicile, médicalisés ou pas), correspondant à des projets non connus par les autorités compétentes au moment de l'adoption du Schéma :

- 160 places de foyer d'hébergement.
- 45 places de foyer de vie.
- 115 places de foyer d'accueil médicalisé (FAM). Cette capacité prévisionnelle comprend une enveloppe de 50 places pouvant être consacrée à la médicalisation de places de foyer de vie ou d'hébergement existantes, en accompagnement du vieillissement des résidents.
- 100 places de services d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés (SAMSAH), pour handicapés psychiques.
- 130 places de services d'accompagnement à la vie sociale (SAVS)

320 places restent donc à créer (hors SAMSAH + SAVS), pour répondre aux objectifs du Schéma.

B – Etat d'avancement du projet/maturité technique

Procédure d'AMI en cours d'instruction ; arbitrage prévu en septembre, avec premiers passages en CROSMS début 2009

Les ouvertures doivent s'étaler de 2010 à 2014

C – Montant des dépenses pour la période 2007-2013

Coût : 34 753 500 € / Région + CG : 13 901 400 €

Rénovation des EHPAD
Coûts des projets architecturaux

Coût total	142 596 000 €
Coût sur la période du contrat	142 596 000 €
Part départementale	7,5 M €
Part régionale	7,5 M €
Autres financeurs	
CNSA- Caisse retraite-FNSAM	28 519 200 €
Auto financement / emprunt	57 038 400 €
Opération inscrite au projet de SDRIF ?	
Opération déjà inscrite au précédent contrat ?	

A- Principales caractéristiques du projet

Capacité : Dans l'ensemble identique à la capacité actuelle

Le maintien de cette capacité est essentiel sachant que le schéma gérontologique évalue à 2000 places supplémentaires d'ici 2012 le besoin pour maintenir le ratio actuel de places compte tenu des évolutions démographiques des personnes âgées de plus de 70 ans.

Calendrier : 2008-2012

Description : Mise aux normes EHPAD par reconstruction, restructuration ou rénovation

Impact sur le prix de journée : Selon l'importance du projet et la capacité d'auto financement, l'impact varie entre 10 € / jour à 20 € / jour

B – Etat d'avancement du projet/maturité technique

Etablissements concernés : 15 EHPAD Sainte Geneviève TAVERNY
EHPAD Romain Lavielle ENNERY
EHPAD l'Eglantier GONESSE
EHPAD Zemgor CORMEILLES EN PARISIS
EHPAD Les Tilleuls EAUBONNE
EHPAD Montjoie MONTMORENCY
EHPAD Yvonne de Gaulle FRANCONVILLE
EHPAD Les Magnolias SAINT GRATIEN
EHPAD Le Menhir CERGY
EHPAD CHV MAGNY EN VEXIN
EHPAD Parc Fleuri GONESSE
EHPAD GHEM MONTMORENCY
EHPAD Les Arméniens MONTMORENCY
EHPAD Saint Louis PONTOISE
EHPAD Aubert Bottard MONTIGNY LES CORMEILLES

C – Montant des dépenses pour la période 2007-2013

Coût total : 142 596 000 €
dont 15 M€ part départementale + 15 M€ part régionale

D – Argumentaire en faveur de l'inscription au contrat

Des considérations démographiques incontestables avec des besoins allant au-delà de ceux de la population départementale :

Faire face au vieillissement naturel de la population valdoisienne dont les classes d'âge adultes très nombreuses actuellement vont vieillir.

Nécessité de répondre aux besoins de Paris et de la petite couronne dont la population âgée est très importante. En région Ile-de-France s'observe un phénomène d'attraction vers le centre des services à la population spécialisés et très pointus (concentration des CHU sur Paris intra-muros par exemple) et de renvoi vers la périphérie des services à caractère social ou médico-social, ceci se vérifie notamment pour les maisons d'enfants et les maisons de retraite.

Répondre à la demande de nombreux foyers valdoisiens qui placent leurs parents âgés venant de province à proximité de leur domicile pour maintenir des liens affectifs.

Elargir la solidarité entre collectivités publiques envers les personnes âgées

Malgré l'annonce permanente d'un cinquième risque au titre de la protection sociale pour la dépendance, à ce jour la charge des personnes âgées dépendantes pèse encore très largement sur les personnes elles-mêmes et leurs obligés alimentaires avec subsidiarité par l'aide sociale départementale pour les plus modestes. L'intervention de l'allocation personnalisée d'autonomie est intervenue au moment où l'alourdissement des prises en charge liées à la dépendance devenait insupportable pour les familles.

Alors que le schéma gérontologique départemental fait état d'un besoin de 2000 places supplémentaires pour maintenir le taux de lits médicalisés d'ici 2012, le Département du Val d'Oise n'est pas considéré comme prioritaire au niveau régional car selon des ratios comparatifs avec les autres départements, il est « surdoté ». Face à ce paradoxe, les projets de création d'EHPAD reçoivent aujourd'hui un avis défavorable du CROSMS alors que répondant aux besoins départementaux, faute de financement possible de ce type de projets à inscrire dans le Programme Régional Interdépartemental d'Accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie (PRIAC) 2008-2012.

Surcoût financier :

Pour améliorer l'offre existante proposée en matière de places en EHPAD et le rendre conforme aux normes architecturales édictées par le cahier des charges du décret du 26 avril 1999, il est donc nécessaire de rénover le parc existant des EHPAD du Département qui consiste pour la plupart à : supprimer des chambres doubles, installer des sanitaires adaptés, améliorer les espaces de vie collective, mettre aux normes les cuisines.

Le besoin d'adapter le parc des établissements (rénovation, restructuration, extension, etc.) engendre des coûts très importants pour relever la qualité à la hauteur du défi de société que représente l'accueil des personnes âgées dépendantes. La répercussion de ces coûts pèse encore trop fortement sur les prix de journée acquittés par les familles elles-mêmes ; il est impératif d'arriver à diminuer significativement le poids de l'emprunt dans le cas des restructurations massives sans que pour autant l'effort en subvention d'investissement consenti par le département ne faiblisse.

Enfin, la piste du Contrat de Projets Etat/Région (CPER 2007-2013) a été exploitée mais ce dernier, de par ses critères d'éligibilité, n'intègre pas les projets de rénovation et de restructuration des EHPAD déjà existants (éléments confirmés par la Région et la DDRASS en réunion du 13 juin dernier). Par conséquent, l'impact de ces projets variant entre 10 à 20 €/jour a minima s'ajoutera au tarif hébergement moyen de 58 € que paient les familles et les résidents payants, et ce malgré le subventionnement de l'investissement. Les gestionnaires désormais intègrent systématiquement une subvention de la CNSA dans le plan de financement de leur opération sachant qu'un seul EHPAD pourra en bénéficier s'il est retenu par département et par an.

annexe

	Coût sur la période		Département	Région	Autres financeurs
	2009-2010	2011-2013	2007-2013	2007-2013	2007-2013
Sainte Geneviève	10 621 000		2 124 200	2 124 200	6 372 600
Ennery	28 400 000		5 680 000	5 680 000	17 040 000
Eglantier Gonesse	500 000		100 000	100 000	300 000
Zemgor	16 700 000		3 340 000	3 340 000	10 020 000
Les Tilleuls		10 200 000	2 040 000	2 040 000	6 120 000
Montjoie		15 000 000	3 000 000	3 000 000	9 000 000
Yvonne de Gaulle	2 000 000		400 000	400 000	1 200 000
Les Magnolias	1 600 000		320 000	320 000	960 000
Le Menhir	2 500 000		500 000	500 000	1 500 000
CHV		14 300 000	2 860 000	2 860 000	8 580 000
Parc Fleuri	1 600 000		320 000	320 000	960 000
GHEM	195 000		39 000	39 000	117 000
Les Arméniens	600 000		120 000	120 000	360 000
EHPAD St Louis Pontoise		26 000 000	5 200 000	5 200 000	15 600 000
Aubert Bottard	12 380 000		2 476 000	2 476 000	7 428 000
TOTAUX	77 096 000	65 500 000	28 519 200	28 519 200	85 557 600

Projet D²EFI

(dispositif départemental éducatif de formation et d'insertion)

Coût total	3 M€
Coût sur la période du contrat	3 M€
Part départementale	1,500K€
Part régionale	1,500K€
Autres financeurs	NON
Opération inscrite au projet de SDRIF ?	NON
Opération déjà inscrite au précédent contrat ?	NON

A- Principales caractéristiques du projet

Maître d'ouvrage : Conseil général et Direction départementale de la protection judiciaire de la jeunesse

Localisation : actions à conduire sur le territoire du département

Coût total : 3 M€

- **Etudes : sans objet**
- **Travaux : non chiffré**
- **Matériel : non chiffré**

Calendrier : 2008/2013 avec un démarrage opérationnel en 2009

Description

Parmi les orientations fortes du schéma de l'enfance arrêté conjointement avec l'Etat le 22 février 2008 figurent la réussite scolaire et l'insertion professionnelle des enfants et jeunes faisant l'objet d'une mesure de protection et/ou d'assistance éducative ou suivis au pénal.

L'un des projets porte sur l'organisation d'un Dispositif Départemental Éducatif de Formation et d'Insertion (D²EFI) en direction des adolescents et jeunes en situation de déscolarisation et/ou sans perspective de formation et d'insertion professionnelles (évalués à 400 jeunes).

Ce projet vient d'être sélectionné par le Haut Commissariat aux Solidarités Actives au titre de l'appel à Projets Expérimentation sociale 2008.

Le projet correspond à une expérimentation qui vise « soit à tester et à évaluer un nouveau mode de fonctionnement pour un dispositif déjà existant (par exemple le développement de fonctions de coordination ou de mise en réseau ou la prospection de nouvelles activités), soit à évaluer un dispositif innovant ».

Il prévoit aussi le lancement d'un appel à projets pour des besoins qui ne seraient pas couverts par le droit commun, tels un accueil et des activités de jour à fort contenu éducatif. C'est l'objet de la présente demande d'inscription au contrat.

B – Etat d'avancement du projet/maturité technique

La phase opérationnelle, selon le calendrier prévisionnel, doit démarrer début 2009.

A ce jour, les conventions nécessaires au démarrage du projet sont en cours de signature avec le Haut commissariat aux solidarités actives contre la pauvreté ; le coordonnateur du projet pourra être embauché, vraisemblablement à partir de septembre et l'équipe d'évaluation engagera sa mission en fin d'année. L'évaluation des besoins non couverts et leurs coûts prévisionnels n' a pas encore été finalisés.

Par ailleurs, les promoteurs du projet D²EFI sont en possession d'une proposition d'intervention pour créer un Accueil de jour à visée de formation et d'insertion de 5 à 8 places en continu sur un site accueillant une maison d'enfants à caractère social destinée à 25 jeunes adultes mineurs ou majeurs pris en charge par l'aide sociale à l'enfance située à Labbeville.

Ce projet s'adresse à des jeunes de 12 à 21 ans.

Pour la tranche d'âge cible du projet D²EFI, il s'agit d'associer un plateau technique et des ateliers pré-professionnels ou des mises en relais formation/entreprise.

C – Montant des dépenses pour la période 2007-2013

Coût théorique : 3 M€

Les activités à développer concerneront une population de 50 jeunes sur 200 jours par an sur la base d'un coût journalier de 50 €*pendant 6 ans.

Coût ramené à 2 M€ compte tenu du démarrage prévu en 2009.

** Le coût journalier de 50 € par jeune a été estimé de la façon suivante : prise en charge de 10 jeunes par un ETP formateur-animateur pendant 200 jours, par an (durée d'une année scolaire) avec dispositif d'entrée-sortie permanente entrecoupée de stages le cas échéant.*

Un groupe de 10 jeunes x 200 jours x 50 € = 50 K€ ce qui correspond a un salaire chargé avec frais de fonctionnement.

La prévision est à 10 groupes.

2 – Education, formation professionnelle, développement économique, emploi

2 - CapDémat (Ex Cartevaloise – CVQ)

Aide aux collectivités pour la mise en place de télé-services dans le cadre de la dématérialisation des relations usagers

Coût total	2 223 000 €
Coût sur la période du contrat	2 223 000 €
Part départementale	676 000€
Part régionale	676 000€
Part collectivités restantes	871 000 €
Opération inscrite au projet de SDRIF ?	NON
Opération déjà inscrite au précédent contrat ?	NON

prise en charge souhaitée au taux moyen de 37,5% et plafond de dépense de 10 000 € TTC pour les collectivités de moins de 5000 habitants et de 20 000 € TTC pour celles au-dessus
Montant calculé sur la période du contrat pour l'adhésion de 122 communes

A- Principales caractéristiques du projet

Maître d'ouvrage : Collectivités valdoisiennes

Description :

Mise en œuvre d'un lot de télé-services créés spécialement pour les collectivités locales et à choisir dans un lot de plus de 20 télé-services couvrant des secteurs aussi divers que le scolaire, périscolaire, l'urbanisme, les travaux, la culture, le sportif, l'état civil, le paiement de prestations en pré et post paiement sur régie et compte commerçant avec la possibilité pour l'utilisateur de créer son espace personnel de déposer des pièces justificatives, de déposer ses demandes, de voir leur avancement et le résultat.

REFERENCES

Délibérations du Conseil général n° 1-15 du 22 mars 2002, n° 1-09 du 24 février 2006 et n° 1-04 du 18 janvier 2008

BENEFICIAIRES

Communes, communautés de communes, syndicats intercommunaux.

CONDITIONS DE L'AIDE

Seules sont éligibles à ce dispositif, les dépenses relatives aux prestations suivantes concernant la mise en place d'un lot de télé-services pour :

1. l'aide à l'organisation du projet,
2. la formation à l'usage des outils,
3. le pilotage des sous-traitants éventuels en cas de besoins d'interfaçage avec des applications de la collectivité,
4. l'accompagnement jusqu'au démarrage et de la hot line par la suite,

La subvention ne peut être accordée qu'une fois et quel que soit le nombre de télé-services mis en œuvre dans le lot sélectionné par la collectivité dans l'ensemble de l'offre disponible.
La collectivité devra faire connaître la participation financière du Département et du Conseil Régional dans toutes les actions d'information et de promotion des opérations et notamment, apposer sur la page d'accueil de son site les logos du Conseil général et du Conseil Régional.

BAREME APPLIQUE PAR LE CGVO

Communes et Communautés de communes : population	Participation du Conseil général du Val d'Oise
1 à 999 hab.	45 %
1 000 à 4 999 hab.	40 %
5 000 à 9 999 hab.	35 %
> 10 000 hab.	30 %
Communauté de communes et Syndicats intercommunaux	Taux de la commune ayant la population la plus importante

PLAFOND DE L'AIDE

Les taux retenus ci-dessus s'appliquent à la dépense réelle dans la limite maximale d'une dépense subventionnable plafonnée à 10 000 € TTC par collectivité de taille inférieure à 5000 habitants et de 20 000€ TTC par collectivité de taille supérieure ou égale à 5000 habitants.

B – Etat d'avancement du projet/maturité technique

projet techniquement mature et outils open source utilisés de plus en plus hors Val d'Oise avec une communauté de mutualisation des développements qui s'accroît régulièrement
une demande forte des collectivités

3 - CapDémat (Ex Cartevaloise – CVQ)

Achat et mise en place de bornes multimédia de service aux usagers.

Coût total	3 277 000 €
Coût sur la période du contrat	3 277 000 €
Part départementale	525 200 €
Part régionale	525 200 €
Part collectivités restantes	2 227 000 €
Opération inscrite au projet de SDRIF ?	NON
Opération déjà inscrite au précédent contrat ?	NON

prise en charge souhaitée au taux moyen de 37,5% pour la première borne et dégressif pour la 2^{ème} et la troisième et plafond de dépense de 8 000 € TTC
Montant calculé sur la période du contrat pour l'adhésion de 122 communes

A- Principales caractéristiques du projet

Maître d'ouvrage : Collectivités valdoisiennes

Description :

bornes multimédia de services aux usagers compatibles avec les télé-services du bouquet de télé-services CapDémat réalisés en open source par le Département pour le compte des communes. C'est un accès public numérique spécialisé télé-services. Ses fonctions peuvent être étendues avec l'accord de la CAF, de la CPAM, des assedics aux télé-services de ces organismes et aux télé-services de l'Etat.

REFERENCES

Délibérations du Conseil général n° 1-15 du 22 mars 2002, n° 1-09 du 24 février 2006

BENEFICIAIRES

Communes, communautés de communes, syndicats intercommunaux.

CONDITIONS DE L'AIDE

Seules sont éligibles à ce dispositif, les dépenses relatives aux prestations suivantes concernant l'achat de bornes multimédia de services à l'utilisateur compatibles avec les télé-services CapDémat et leur installation physique,

La collectivité devra faire connaître la participation financière du Département et du Conseil Régional dans toutes les actions d'information et de promotion des opérations et notamment, apposer sur les bornes les logos du Conseil général et du Conseil Régional.

BAREME APPLIQUE PAR LE CGVO

Communes et Communautés de communes : population	Taux applicables aux dépenses réelles HT pour 1 borne multimédia de service	Taux applicables aux dépenses réelles HT pour la deuxième borne multimédia de service	Taux applicables aux dépenses réelles HT et pour la troisième borne multimédia de service
1 à 999 hab.	45%	35%	25%
1 000 à 4 999 hab.	40%	30%	20%
5 000 à 9 999 hab.	35%	25%	15%
> 10 000 hab.	30%	20%	10%
Communautés de communes, d'agglomération et Syndicats intercommunaux pour le compte des communes	*	*	*

* selon la taille de chacune des communes et cumulable sur l'ensemble des communes mais non-cumulable avec une demande séparée de communes adhérentes au groupement de communes.

PLAFOND DE L'AIDE

Les taux retenus ci-dessus s'appliquent à la dépense réelle dans la limite maximale d'une dépense subventionnable de 8 000 € HT par borne.

B – Etat d'avancement du projet/maturité technique

2 constructeurs fabriquent déjà ce type de bornes, les spécifications techniques sont disponibles pour toute mise en concurrence pouvant inclure d'autres constructeurs

4 - CapDémat (Ex Cartevaloise – CVQ)

Achat et mise en place de bornes de pointage des usagers et outils de remontée d'informations dans l'espace de l'utilisateur

Coût total	9 060 000 €
Coût sur la période du contrat	9 060 000 €
Part départementale	535 000 €
Part régionale	535 200 €
Part collectivités restantes	7 990 000 €
Opération inscrite au projet de SDRIF ?	NON
Opération déjà inscrite au précédent contrat ?	NON

prise en charge souhaitée au taux moyen de 35% et plafond de dépense de 1200 € HT pour le logiciel de remontée d'informations et le système de fabrication de badges, taux moyen de 25% pour les 2 1^{ère} bornes et de 15% pour les bornes suivantes pour un plafond par borne de 1900 € HT
Montant calculé sur la période du contrat pour l'adhésion de 122 communes

A- Principales caractéristiques du projet

Maître d'ouvrage : Collectivités valdoisiennes

Description :

Bornes de pointage de services aux usagers compatibles avec les télé-services du bouquet de télé-services CapDémat réalisés en open source par le Département pour le compte des communes. Son usage correspond soit à un besoin de pointage (cantine, activités périscolaire ou de comptage d'usage d'installations (sportives, culturelles,...) pour justifier du paiement des prestations assorties et permettre le contrôle d'usage par les parents pour les activités de leurs enfants.

REFERENCES

Délibérations du Conseil général n° 1-15 du 22 mars 2002, n° 1-09 du 24 février 2006

BENEFICIAIRES

Communes, communautés de communes, syndicats intercommunaux.

CONDITIONS DE L'AIDE

Seules sont éligibles à ce dispositif, les dépenses relatives aux prestations suivantes concernant l'achat de bornes de pointage de l'utilisateur compatibles avec les télé-services CapDémat et leur installation physique, l'achat unique et la mise en place de l'outil logiciel de remontée d'information vers les espaces privés des usagers de CapDémat, et l'achat et la mise en ordre de marche du système de fabrication des cartes sans contact de pointage.

La collectivité devra faire connaître la participation financière du Département et du Conseil Régional dans toutes les actions d'information et de promotion des opérations et notamment, apposer sur les bornes les logos du Conseil général et du Conseil Régional.

BAREME APPLIQUE PAR LE CGVO

Communes et Communautés de communes : population	Taux applicables aux dépenses réelles HT pour l'achat et l'installation du logiciel de remontée d'information et de fabrication de badge	Taux applicables aux dépenses réelles HT pour l'achat et l'installation pour les deux premières bornes de pointage	Taux applicables aux dépenses réelles HT pour l'achat et l'installation pour les bornes de pointage suivantes
1 à 999 hab.	45%	35%	25%
1 000 à 4 999 hab.	40%	30%	20%
5 000 à 9 999 hab.	35%	25%	15%
9 999 à 19 999 hab.	30%	20%	10%
>19 999 hab.	25%	15%	5%
Communautés de communes, d'agglomération et Syndicats intercommunaux pour le compte des communes	*	*	*

* selon la taille de chacune des communes et cumulable sur l'ensemble des communes mais non-cumulable avec une demande séparée de communes adhérentes au groupement de communes.

PLAFOND DE L'AIDE

Les taux retenus ci-dessus s'appliquent à la dépense réelle dans la limite maximale d'une dépense subventionnable de 1 200 € HT pour le logiciel installé de remontée d'informations et le système de fabrication de badges, et de 1 900 € HT par borne.

B – Etat d'avancement du projet/maturité technique

Plusieurs constructeurs fabriquent déjà ce type de bornes, les spécifications techniques sont disponibles pour toute mise en concurrence pouvant inclure d'autres constructeurs. Les systèmes de fabrication de badge (carte sans contact) sont très répandus. L'outil logiciel de remontée d'information est fourni par la société Horanet et à acheter une seule fois.

EXTENSION ET MISE A NIVEAU DES RESEAUX INFORMATIQUES DES 108 COLLEGES PUBLICS ACCOMPAGNEES D'EXPERIMENTATIONS DE NOUVEAUX OUTILS NUMERIQUES ET PEDAGOGIQUES
--

Coût total	25 M€ TTC
Coût sur la période du contrat	25 M€ TTC
Part départementale	50%
Part régionale	50%
Autres financeurs	NON
Opération inscrite au projet de SDRIF ?	NON
Opération déjà inscrite au précédent contrat ?	NON

A- Principales caractéristiques du projet

Maître d'ouvrage : Conseil Général du Val d'Oise
 Localisation : les 108 collèges publics
 Coût total : 25 M€ TTC

- **Etudes : 200 K€**
- **Travaux : 7 M€**
- **Matériel : 17,8 M€**

Calendrier : 2009/2013

Description : Il s'agit de la remise à niveau de l'ensemble des réseaux informatiques pédagogiques et administratifs de tous les collèges publics avec généralisation d'internet dans l'ensemble des espaces éducatifs. Cette action s'accompagnera de l'équipement en outil numérique du type TNI ou autres et s'adossera en matière de développement d'usage sur le projet ENT de la Région.

L'objectif est d'introduire massivement les outils numériques pour d'une part développer l'usage dans les collèges en faveur de la réussite scolaire et, d'autre part lutter contre la fracture numérique.

EN EFFET, POUR LUTTER CONTRE L'ÉCHEC SCOLAIRE ET RENFORCER LA RÉUSSITE DES 60 000 COLLÉGIENS INSCRITS DANS LES 108 COLLÈGES PUBLICS, IL EST NÉCESSAIRE DE LANCER RAPIDEMENT LA REMISE À NIVEAU DE L'ENSEMBLE DES RÉSEAUX INFORMATIQUES PÉDAGOGIQUES ET ADMINISTRATIFS DE TOUS LES COLLÈGES PUBLICS AVEC GÉNÉRALISATION D'INTERNET DANS L'ENSEMBLE DES ESPACES ÉDUCATIFS.

CETTE ACTION DOIT S'ACCOMPAGNER DE L'ÉQUIPEMENT EN OUTILS NUMÉRIQUES DU TYPE TABLEAU NUMÉRIQUE INTERACTIF (TNI) OU AUTRES ET S'ADOSSERA EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DES USAGES SUR LE PROJET D'ESPACE NUMÉRIQUE DE TRAVAIL (ENT) DE LA RÉGION.

Le taux d'échec scolaire étant en moyenne de 18 % mais pouvant atteindre fréquemment 25% dans des grandes communes urbaines, il est indispensable de développer de nouvelles pédagogies plus interactives, signifiantes et plus mobilisatrices pour les élèves, en même temps plus dynamiques au service des enseignants et de la réussite de la classe.

C'est l'objectif du projet d'introduire les technologies de l'information et de la communication (TICE) au cœur même de la relation pédagogique et du processus d'enseignement, du fonctionnement du collège de même que dans la relation avec les parents.

Ce projet a vocation à s'inscrire dans un partenariat approfondi avec la Région notamment dans le cadre de son projet d'ENT, le préalable passant par la modernisation et le développement des réseaux à hauteur de 7,2 M€ et par l'acquisition de matériels (serveurs, matériels pédagogiques numériques...) pour 17,8 M€.

Le projet proposé représente une forte accélération de la démarche numérique menée par le Département du Val d'Oise qui a porté jusqu'à présent sur

- la mise en place de salles numériques dans chaque collège, et de classe nomade,
- la création du site portail @nper regroupant les ressources numériques pour les enseignants et les collégiens, gratuites et payantes,
- l'achat d'abonnements pour les collégiens auprès des ressources payantes (exercices en ligne...),
- l'achat expérimental de TNI,
- et la création d'un collège numérique à la rentrée 2008 (4ème collège de Goussainville).

B – Etat d'avancement du projet/maturité technique

Appels d'offres susceptibles d'être lancés fin 2008.

C – Montant des dépenses pour la période 2007-2013

Coût : 25 M€ TTC

Acquisition et transformation d'un bâtiment de 2500 m² pour l'accueil d'étudiants ingénieurs à l'EISTI

Coût total	3,8 M€
Coût sur la période du contrat	3,8 M€
Part départementale	2,5 M €
Part régionale	1 M €
Autres financeurs CA C-P	0,3 M €
Opération inscrite au projet de SDRIF ?	<i>NON</i>
Opération déjà inscrite au précédent contrat ?	<i>NON</i>

A- Principales caractéristiques du projet

Il s'agit d'un projet en 2 phases :

1^{ère} phase : acquisition des locaux ENSPO, réalisée en novembre 2007 par le Département
Ces locaux seront mis gratuitement à disposition de l'EISTI dans le cadre d'un prêt à usage

Maître d'ouvrage : Département

2^{ème} phase : réalisation des travaux de réaménagement (transformation des paillasses, ...)

Maître d'ouvrage : EISTI

Localisation : Cergy-Pontoise

Calendrier : date prévisionnelle de démarrage des travaux été 2008 – durée des travaux 6mois

Description :

L'EISTI, école d'ingénieurs de Cergy-Pontoise, connaît une croissance soutenue depuis plusieurs années déjà. Ses effectifs se sont ainsi accrus régulièrement, notamment depuis 5 ans.

Aujourd'hui, l'école doit accueillir 1100 élèves-ingénieurs, dès la rentrée 2008/2009, ce que ne permettent pas ses locaux actuels.

C'est pourquoi, devant l'intérêt que représente l'école d'ingénieurs et son développement et comme il l'avait indiqué à la Région et à l'Etat lors d'une réunion le 19 septembre 2007, le Conseil Général du Val d'Oise a depuis juin dernier réalisé l'acquisition d'un immeuble (ex ENSPO) de 2500 m², situé à proximité immédiate de l'EISTI.

Cet immeuble a été acquis par le Département pour 2,5 millions d'euros le 30 novembre dernier dans l'objectif de le mettre gratuitement à disposition de l'EISTI, conférant par contre à l'école la maîtrise d'ouvrage des travaux d'aménagement et dépenses afférentes.

Ces travaux ont été estimés par l'EISTI à 1,3 M€ HT, l'école ayant la nécessité d'en engager la mise en œuvre des travaux le plus rapidement possible de manière à pouvoir accueillir ses étudiants ingénieurs dans ces nouveaux locaux lors de la rentrée 2008.

L'EISTI a sollicité la Région et la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise dans cet objectif, le Département ayant assumé les coûts d'acquisition. La Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise a d'ores et déjà donné une réponse favorable à hauteur de 300 000 €.

B – Etat d'avancement du projet/maturité technique

Le projet est déjà réalisé dans sa 1^{ère} phase d'acquisition, la 2^{ème} phase doit être réalisée le plus tôt possible (**un accord de démarrage anticipé des travaux est sollicité**).

C – Montant des dépenses pour la période 2007-2013

3,8 M€

Création par l'IUT de Cergy-Pontoise d'un département de formation aux technologies de génie biologique à destination de 150 à 200 étudiants répartis sur 2 années

Coût total	1,2 M€
Coût sur la période du contrat	1,2 M€
Part départementale	0,4 M€
Part régionale	0,4 M €
Autres financeurs CA C-P, UCP	0,4 M €
Opération inscrite au projet de SDRIF ?	<i>NON</i>
Opération déjà inscrite au précédent contrat ?	<i>NON</i>

A- Principales caractéristiques du projet

Il s'agit de la création par l'IUT de Cergy-Pontoise d'un département de formation aux technologies de génie biologique au sein des locaux de l'Université Saint Martin et Neuville.

Ce secteur professionnelle est très porteur d'emploi et bénéficie d'une forte demande aussi bien des entreprises que des étudiants.

La création du pôle de génie biologique à l'IUT a pour objet de développer les formations de techniciens supérieurs en analyses biologiques et biochimiques sur la base d'une formation en 2 ans pour des jeunes issus des bacs scientifiques.

L'IUT est l'objet d'une forte demande de qualifications dans ce segment sur la base de débouchés diversifiés : laboratoires publics et privés, hôpitaux, industries pharmaceutiques, cosmétiques ou bio technologiques, industries de l'eau...ce que confirme l'évolution de notre tissu économique.

Au plan des effectifs visés, 150 à 200 étudiants sont prévus, répartis sur les 2 années.

La création du pôle de formation fait l'objet de soutien d'entreprises majeures du Val d'Oise : Hyphen biomed, Pasteur cerba, Clarins.

L'investissement nécessaire est à la hauteur de 1 M€ :

- de l'ordre de 420 000 € pour l'aménagement des locaux (création de salles de travaux pratiques) sur le site de Saint-Martin
- et 500 000 € pour les équipements pédagogiques.

Auxquels s'ajoutent 0,2 M€ pris en charge par l'Université pour les déménagements/réaménagements des locaux.

Maître d'ouvrage : Université de Cergy-Pontoise

Localisation : Cergy-Pontoise

Calendrier : date prévisionnelle de démarrage des travaux : octobre 2008 – durée des travaux 6 mois
(un accord de démarrage anticipé des travaux est sollicité)

B – Etat d'avancement du projet/maturité technique

Accord du ministère obtenue

C – Montant des dépenses pour la période 2007-2013

1,2 M€

CREATION D'UN DEPARTEMENT MECATRONIQUE A L'IUT D'ARGENTEUIL

Coût total	12 M€ HT
Coût sur la période du contrat	12 M€ HT
Part départementale	0 + 5 M€
Part régionale	0+ 5 M€
Autres financeurs Ville d'Argenteuil	2 M€
Opération inscrite au projet de SDRIF ?	<i>Non</i>
Opération déjà inscrite au précédent contrat ?	<i>Non</i>

A- Principales caractéristiques du projet

Maître d'ouvrage : Conseil Régional

Localisation : Argenteuil

Coût total : 12 M€ HT

- Etudes + MOE : 1,5 M€ HT
- Travaux : 10,5 M€ HT

Calendrier prévisionnel :

Finalisation du projet éducatif fin 2008

Lancement de la MOE début 2009

DCE travaux avril 2010

Livraison du bâtiment en avril 2011

Description

Le territoire d'Argenteuil Bezons doit compléter son offre de formation dans les métiers de la mécatronique (mécanique, électronique, informatique) notamment le parcours post bac.

C'est pourquoi il est proposé de créer un département mécatronique au sein de l'IUT d'Argenteuil. Il s'agit de construire 5 000 m² de locaux d'enseignement supérieur pour accueillir ce département technologique supérieur.

La Ville d'Argenteuil apportera le foncier disponible à proximité de l'actuel IUT et de la gare du Val d'Argent.

B – Etat d'avancement du projet/maturité technique

Travail avec le délégué à la formation du rectorat de l'académie de Versailles sur la faisabilité du projet

Contact avec le proviseur de l'IUT en cours

C – Montant des dépenses pour la période 2007-2013

Coût : 12 M€ HT

3 – Culture, Sport, Jeunesse, Vie Associative

EXTENSION DU C.D.F.A.S

Coût total	9 M€
Coût sur la période du contrat	9 M€
Part départementale	4,5 M€
Part régionale	4,5 M€
Autres financeurs	NON
Opération inscrite au projet de SDRIF ?	NON
Opération déjà inscrite au précédent contrat ?	OUI

A- Principales caractéristiques du projet

Description : extension du CDFAS par acquisition de locaux (ancien CFA) à la Chambre des Métiers aux abords immédiats du C.D.F.A.S, désenclavement et aménagement des voies d'accès et de surfaces de stationnement complémentaires aux accès par transport collectif

Maître d'ouvrage : Conseil Général du Val d'Oise

Localisation : EAUBONNE

Coût total : 9 000 000 €

Dont

- . études : 0,35 M€
- . acquisitions foncières : 3 M€
- . acquisition locaux : 2 M€
- . réaménagement des locaux : 0,95 M€
- . travaux de voirie : 0,3 M€
- travaux de parkings : 2,4 M€

Calendrier : 2009/2013

B – Etat d'avancement du projet/maturité technique :

- accord de principe intervenu entre la chambre de métiers, la ville d'Eaubonne et le Département
- concernant les aménagements de désenclavement : au stade de l'A.P.D.

C – Montant des dépenses pour la période 2007-2013

Coût : 9 000 000 €

Parc public d'art contemporain vivant à l'abbaye de Maubuisson

Coût total	10 M€
Coût sur la période du contrat	5 M€
Part départementale	2 M€
Part régionale	2 M€
Autres financeurs Etat Dispositif « commande publique nationale »	1 M€
Opération inscrite au projet de SDRIF ?	<i>Non</i>
Opération déjà inscrite au précédent contrat ?	<i>Non</i>

A- Principales caractéristiques du projet

L'abbaye de Maubuisson est située à SOA , au cœur de la communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise, à 35 km au nord-ouest de Paris. Elle est constituée de bâtiments du XIIIème siècle classés monument historique et d'un parc de dix hectares.

Site d'art contemporain du Val-d'Oise depuis 2000 en plein développement, au rayonnement régional, l'abbaye développe ses activités de recherche, de production et de diffusion autour de trois axes qui structurent son identité : création contemporaine, patrimoine et écologie urbaine.

Aujourd'hui la réflexion sur l'aménagement du parc constitue un élément déterminant pour définir l'évolution du projet artistique et culturel. Le statut de parc public du domaine et son intégration au sein d'une coulée verte lui confèrent la dimension d'un lieu "ouvert", impliquant des interrelations fortes avec l'environnement proche. Ces interrelations sont inscrites dans le paysage et dans les usages.

Notre hypothèse de travail est de concevoir en lieu et place du traditionnel parc de sculptures un site d'art vivant. Le projet se déroule en 3 phases :

- 1ère phase : réaliser une pré-étude sur le réaménagement du parc d'art contemporain de l'abbaye de Maubuisson. Cette première phase a été réalisée en 2006 -2007, Ecole d'Architecture de Versailles, Université de Paris I Panthéon - Sorbonne, Master 2 Jardins historiques, patrimoine et paysage, sous la direction de Monique Mosser.
- 2de phase : commander une étude visant à resituer le domaine de Maubuisson dans son environnement immédiat selon une logique de préservation, d'accessibilité et de valorisation du parc. Rédiger une charte paysagère répondant à une logique de gestion durable et différenciée.
- 3ème phase : développer un programme de commandes publiques faisant appel à des artistes et / ou des paysagistes / naturalistes pour concevoir des oeuvres pérennes ou éphémères à valeur d'usage.

Le programme de ces commandes devra répondre à une logique de valorisation du site (ex. signalétique, mobilier urbain...) ; prendre en considération les usages et les pratiques du lieu (ex.oeuvre Cosmoball de Melik Ohanian, sculpture de plein air praticable), respecter les conclusions de l'étude préalable et de la charte paysagère.

Maître d'ouvrage : Conseil général du Val d'Oise

Localisation : Saint-Ouen-L'Aumône, abbaye de Maubuisson

Calendrier : Lancement études fin 2008

B – Etat d'avancement du projet/maturité technique : réflexions internes en cours

C – Montant des dépenses pour la période 2007-2013 : 5 millions €

LIGUE DE TENNIS DU VAL D'OISE – CONSTRUCTION DU CENTRE DE LIGUE

Coût total estimé par la Ligue	5,5 M.€
Coût retenu sur la période du contrat	4 M.€
Part départementale	1,75 M€
Part régionale	1,75 M€
Autres financeurs Ligue de tennis ,..	0,5 M€
Opération inscrite au projet de SDRIF ?	NON
Opération déjà inscrite au précédent contrat ?	NON

A- Principales caractéristiques du projet

Maître d'ouvrage : Ligue de Tennis du Val d'Oise

Localisation : CERGY

Coût total : 5,5 M.€

- **Etudes** : 550 K.€
- **Travaux** : 4,150 M.€
- **Matériel** : 0,8 M.€

La ligue de tennis se trouve aujourd'hui hébergée à Sannois dans le cadre d'un bail qui viendra à échéance en février 2011. Ce bail ne pourra pas être renouvelé compte-tenu des besoins d'extension que la ligue prévoit.

C'est pourquoi un contact a été pris par la ligue auprès de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise dans l'objectif d'implanter la ligue de tennis du Val d'Oise sur le site de la Plaine des Linandes ; la Plaine des Linandes constituant le pôle sportif et de loisir retenu au titre de l'aménagement du territoire communautaire (80 hectares au total dont 10 hectares consacrés aux activités sportives).

Le projet d'implantation de la ligue de tennis comprendrait notamment la création de 6 courts couverts (5000 m² de shon), 700 m² de bâtiments administratifs et 6 courts de tennis extérieurs.

La Communauté d'agglomération apporterait le terrain nécessaire (2 hectares, ce qui peut représenter une valorisation de 1400 000 €) sous forme d'un bail à construction de 99 ans.

Il est précisé que l'Etat sera sollicité à hauteur du Fonds national du développement du sport (F.N.D.S) ; de même la ligue devrait recourir à un emprunt, d'un montant cependant limité compte-tenu de ses capacités financières.

Le calendrier estimatif prévoit que les études techniques pourraient être engagées rapidement, visant une mise en œuvre opérationnelle pour 2010.

NB : Pour tenir compte des contraintes budgétaires auxquelles ils ont à faire face, le Département et la Région demandent que leur soutien à parité soit au maximum de 1,75 M€ chacun sur la période du contrat.

B – Etat d’avancement du projet/maturité technique : consultation architectes

C – Montant des dépenses pour la période 2007-2013 : 4 M.€

DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE DU PÔLE D'AUVERS /OISE, PÔLE TOURISTIQUE RÉGIONAL

Le développement touristique du pôle d'Auvers sur Oise, agréé pôle touristique régional représente un enjeu important pour conforter la fréquentation des visiteurs. Un ensemble de démarche est engagé pour développer la synergie entre les différentes offres touristiques et culturelles alliant diversité et qualité : c'est le sens du comité de pôle à l'œuvre depuis les dernières années et qui a notamment pour objectif de mieux faire connaître et valoriser la qualité et la complémentarité des sites offerts au public.

Il s'agit pour ce territoire d'être attractif non seulement auprès des clientèles étrangères et provinciales, attirées en premier lieu par Paris, mais également auprès des Franciliennes et Franciliens eux-mêmes en développant une offre nouvelle d'équipements touristiques, en lien avec une accessibilité en transports collectifs.

C'est pourquoi, il est proposé de flécher le soutien prioritairement sur 2 projets spécifiques.

Il est proposé d'affecter une enveloppe de 2 M€, à parité entre la Région et le Département, à ces projets, en cours de finalisation dont les caractéristiques sont les suivantes, étant précisé que le rapport spécifique de validation du soutien régional et départemental aux projets déterminera les modalités précises d'affectation de l'enveloppe ainsi dégagée.

Modernisation du Parcours des impressionnistes présentée par le château d'Auvers

Le Parcours des impressionnistes présenté par le château d'Auvers dont la magie continue de séduire les visiteurs, doit être rénové (moderniser les supports techniques et vidéographiques, adaptation de certains y compris en intégrant également une offre spécifique pour les enfants...).

Plusieurs cabinets d'études ont travaillé sur les différentes facettes du projet, en cours de finalisation à l'heure actuelle suite au renouvellement cantonal. Les bases des évaluations financières donnent une estimation des coûts des travaux sur la phase urgente de modernisation du parcours et d'accueil des visiteurs et des salariés de l'ordre de 2 M€ :

- la mise à niveau technique du parcours des impressionnistes estimée à 1,1 M€
- les travaux nécessaires à la gestion des visiteurs :
 - . travaux d'aménagement extérieur (dépose minute, pavement, clôture) : 0,5 M€
 - . aménagement des espaces boutique / billetterie, valorisant la dernière salle du parcours + sortie vers l'extérieur : 0,6 M€

T- aménagement orangerie sud pour les scolaires espace repas: 0,1 M€.

Maître d'ouvrage : Département du Val d'Oise.

Amélioration de l'attractivité du musée du train situé à Butry/Oise

Le département du Val d'Oise accompagne depuis sa création l'association du Musée des tramways à vapeur et chemins de fer secondaires français (MTVS) installée à Butry-sur-Oise.

L'association, qui a fêté ses trente ans d'existence, a réuni une collection unique en France d'une centaine de véhicules ferroviaires de voie métrique, représentative des divers réseaux qui sillonnaient la campagne depuis le XIXe siècle.

L'association a également développé un savoir-faire en matière de restauration, qui est reconnu au niveau national - vingt neuf pièces ont reçu le label « Monument historique ».

L'exploitation de ce matériel s'effectue actuellement sur une très courte ligne : la fréquentation est estimée autour de 5 000 visiteurs.

Il s'agit de faciliter le réaménagement et la consolidation du site à Butry d'un coût total de 2, 8 M€ :

- Etudes : étude technique
 - plans d'architecte (restructuration de l'actuel bâtiment + nouveaux bâtiments)
- Travaux : 2,6 M€
- Matériel : repose de voie et aiguillages spécifiques : 0,08 M€

Maître d'ouvrage : association MTVS.

4 – Environnement

Réhabilitation des décharges brutes dans le Val d'Oise

Coût total	7 090 501 €HT
Coût sur la période du contrat	7 090 501 €HT
Part départementale	2 000 000 €
Part régionale	3 000 000 €
Autres financeurs	Communes, AESN, ADEME...
Opération inscrite au projet de SDRIF ?	<i>non</i>
Opération déjà inscrite au précédent contrat ?	<i>Poursuite de l'action</i>

A- Principales caractéristiques du projet

Le précédent contrat particulier comprenait une action commune en faveur de la résorption des décharges et prévoyait à cet effet un financement conjoint du Conseil régional Ile de France et du Conseil général du val d'Oise à hauteur de 20% des études et travaux de réhabilitation de ces sites. Un bilan départemental réalisé en 2005 a recensé 206 décharges brutes dans le Val d'Oise. Ce diagnostic financé par le Conseil régional Ile de France et le Conseil général du Val d'Oise a classé ces sites par importance des risques potentiels pour l'environnement et l'homme.

Au regard de ces éléments, 3 sites pilotes et 25 sites prioritaires ont été définis.

Deux diagnostics de sites ont été réalisés sur les communes de Marly la Ville et Beaumont sur Oise, financé par le Conseil régional et le Conseil général. Par ailleurs, un troisième diagnostic de décharge est en cours pour une décharge brute toujours « exploitée » située sur la commune de Magny en Vexin.

Aujourd'hui, cette action doit se poursuivre pour résorber les pollutions des sites prioritaires présentant les risques les plus élevés, le plus dangereux d'entre eux étant celui situé sur la commune de Marly La Ville.

Le Département et la Région ont pour objectif prioritaire, sur la période 2007-2013, de soutenir les communes à réaliser les travaux de réhabilitation de trois sites pilotes situés à Marly la Ville, Beaumont sur Oise et Magny en Vexin, en partenariat avec l'ADEME et l'AESN.

En second lieu, les partenaires mettront en œuvre un programme d'action visant à sensibiliser les communes qui poursuivent l'« exploitation » de décharges non autorisées aux conséquences juridiques et environnementales induites par leur utilisation, à la mise en œuvre de solutions alternatives pour le « traitement » des déchets actuellement stockés sur ces sites et à la réhabilitation de ceux-ci,

Décharge de Marly la Ville

Maître d'ouvrage : Commune

Localisation : Lieu dit la Genestraye – Marly la Ville

Coût total : 6 652 301 €HT

- **Etudes : 113000 €HT (études complémentaires : suite du diagnostic de 2005)**
- **Travaux : 6 539 301 €HT**
- **Matériel :**

Calendrier :

Etudes complémentaires :	- Lancement début 2009 - Réception second semestre 2009
Travaux :	- Maîtrise d'œuvre : lancement début 2010 - Réalisation des travaux : second semestre 2010 / premier semestre 2011

Description :

Les actions à mener au cours du contrat particulier sont les suivantes :

1. Etudes complémentaires préconisées par le diagnostic du site réalisé entre 2005 et 2006 :
 - Etude hydrogéologique afin de vérifier le potentiel de contact direct entre le massif de déchets et la nappe des sables de cuise
 - Etude relative aux risques et restrictions à l'usage de l'eau à proximité du site (notamment de la source Saint Ladre et de l'Ysieux en aval du site), (Etude détaillée des risques préconisée par la DRIRE),
 - Etude des risques de contact des déchets dans la carrière
 - Etude détaillée de la production de biogaz du massif de déchets préalable à la mise en place d'une éventuelle torchère.
2. Travaux de réhabilitation
3. Mise en place et financement du suivi environnemental de la qualité des eaux, des travaux obligatoires liés au fonctionnement des différents équipements installés (torchère), et du traitement des eaux de ruissellement et éventuellement des résurgences polluées par la décharge.

Décharge de Magny en Vexin

Maître d'ouvrage : Commune

Localisation : Blamécourt – Magny en Vexin

Coût total : 200 000 €HT

- **Etudes : en cours financée par l'ADEME et l'AESN**
- **Travaux : 200 000 €HT**
- **Matériel :**

Calendrier :

Etude :	- Finalisée en Octobre 2008
Travaux :	- Choix du scénario de réhabilitation : premier semestre 2009 - Maîtrise d'œuvre : second semestre 2009 - Réalisation des travaux : 2010

Description :

Le diagnostic de réhabilitation de ce site est en cours. Il intègre la volonté de la commune de reconverter ce site en unité de traitement de déchets (inertes ou déchets végétaux). A partir des conclusion de ce diagnostic, les actions qui seront menées au cours du contrat particulier sont les suivantes :

1. Réalisation de réhabilitation / reconversion du site soit en un Centre de stockage classe III, soit en plate-forme de compostage des déchets verts communaux.
2. Mise en place des solutions alternatives de gestion des déchets actuellement stockés sur ce site

Décharge de Beaumont sur Oise

Maître d'ouvrage : Commune

Localisation : « les Prés Saint-Laurent » – Beaumont sur Oise

Coût total : 181 000 €HT

- **Etude : réalisée en 2006**
- **Travaux : 181 000 €HT**
- **Matériel :**

Calendrier :

La réalisation des travaux étant dépendante de l'accord intervenant entre la commune et les autres propriétaires fonciers, l'engagement des travaux n'est envisageable qu'à la fin de l'année 2010.

Description :

Le diagnostic de réhabilitation de ce site a été réalisé en 2005 - 2006. Il préconise deux modes opératoires de réhabilitation. Les partenaires et les acteurs concernés privilégient celui intégrant des méthodes de confortement des berges par des techniques de génie végétal bien que celui-ci nécessite un reprofilage important du massif de déchets.

A partir des conclusions de ce diagnostic, les actions qui seront menées au cours du contrat particulier sont les suivantes :

- Acquisition d'une partie des terrains par la commune
- Réalisation des travaux de réhabilitation du site

Sensibilisation des communes aux conséquences juridiques et environnementales induites par leur utilisation, à la mise en œuvre de solutions alternatives pour le « traitement » des déchets actuellement stockés sur ces sites et à la réhabilitation de ceux-ci.

Maître d'ouvrage : Conseil général du Val d'Oise / Conseil régional Ile de France

Localisation : Val d'Oise

Coût total : 6 000 €HT

- **Etude :**
- **Travaux :**
- **Matériel :** Guide : 4000 €
Réunions : 2000 €

Calendrier :

- Elaboration du guide fin 2009 début 2010
- Lancement des réunions publiques fin 2010 en s'appuyant sur les actions engagées sur les trois sites pilotes notamment celles de Magny en Vexin qui sera en cours d'achèvement et qui prendra en compte l'ensemble des problématiques.

Description :

Les actions menées au cours du contrat particulier sont les suivantes :

1. Elaboration d'un petit guide pratique de la réhabilitation des décharges non autorisées à destination des communes
2. Organisation de réunions de présentation des enjeux et moyens pour résorber ces sources de pollutions locales à destination des communes

Engagement des actions vis à vis de trois nouvelles communes :

Maître d'ouvrage : Conseil général du Val d'Oise / Conseil régional Ile de France

Localisation : Val d'Oise

Coût total : 51 000 €HT

- **Etudes : 51000 €**
- **Travaux :**
- **Matériels :**

Calendrier :

A Partir de fin 2010 en s'appuyant sur les réunions publiques décrites dans l'action précédente

Description :

Accompagnement technique et financier des communes qui souhaiteraient résorber ces sites : Etude de diagnostic intégrant un volet gestion alternative des déchets, travaux de réhabilitation et de mise en œuvre des solutions alternatives de gestion des déchets. L'objectif est de mobiliser trois communes supplémentaires.

B – Etat d'avancement du projet/maturité technique

Décharge de Marly la Ville

Le diagnostic du site réalisé entre 2005 et 2006 a abouti à l'élaboration de trois scénarios de réhabilitation du site, le choix définitif devant s'opérer au regard des résultats des études complémentaires décrites précédemment.

La commune est très volontaire pour poursuivre ce programme d'action afin que les risques environnementaux et sanitaires générés par ce site soient maîtrisés. Compte tenu des montants estimés des travaux, le frein principal est financier, la commune étant dans l'attente du positionnement des financeurs potentiels quant à leur participation.

Décharge de Magny en Vexin

L'étude de diagnostic est en cours. Elle intègre une étude technico-économique de reconversion du site soit en centre de stockage de déchets ultimes de classe III soit en unité de compostage communale de déchets verts.

Décharge de Beaumont sur Oise

L'étude de diagnostic réalisée entre 2005 et 2006 a abouti à un scénario de réhabilitation de la décharge située sur les berges de l'Oise validé par VNF, le Syndicat des berges de l'Oise. Le frein rencontré sur ce site est lié aux conditions particulières relatives à la pluri-propriété du site (3 propriétaires : Commune, VNF, Propriétaire privé). L'engagement des travaux de réhabilitation de la décharge de Beaumont sur Oise est dépendant de l'acquisition des terrains par la Commune. Les négociations sont en cours.

Sensibilisation des communes aux conséquences juridiques et environnementales induites par leur utilisation, à la mise en œuvre de solutions alternatives pour le « traitement » des déchets actuellement stockés sur ces sites et à la réhabilitation de ceux-ci.

Les éléments de recensement des sites existants sur le Val d'Oise et de leurs caractéristiques ont été réalisés en 2005 dans le cadre du précédent contrat particulier Département / Région. Ce recensement des sites constituera la base de cette action, qui s'appuiera sur les retours d'expérience des actions engagées sur les trois sites pilotes.

Engagement des actions vis à vis de trois nouvelles communes :

Le recensement des sites existants dans le Val d'Oise identifie 25 sites prioritaires dont 5 d'entre eux nécessitent des études préalables. Ce sont vers les communes sur lesquelles sont situées ces sites que sera prioritairement dirigée l'action.

C – Montant des dépenses pour la période 2007-2013

Communes	Coûts d'étude (€HT)	Coûts de travaux (€HT)	Matériels	Total (€HT)
Marly la Ville,	113.000	5.920.310 à 6.539.301*		6.033.310 à 6.652.301
Beaumont sur Oise		181 200		181 200
Magny en Vexin		200.000**		200.000
Sensibilisation communes			6.000	6.000
3 nouveaux sites	51.000***	Non défini		51 000
TOTAL	164 .000	6.301.510 à 6.920.501		6.471.510 à 7.090.501

*suivant le protocole de réhabilitation retenu.

** estimation

*** estimation étude CSD AZUR 2005

POLITIQUE DEPARTEMENTALE EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITE

Coût total	330 000 €
Coût sur la période du contrat	<i>330 000 €</i>
Part départementale	<i>165 000 €</i>
Part régionale	<i>165 000 €</i>
Autres financeurs	-
Opération inscrite au projet de SDRIF ?	<i>Dans les objectifs de maintien de la biodiversité et des continuités écologiques (trame verte et bleue)</i>
Opération déjà inscrite au précédent contrat ?	<i>Non</i>

A- Principales caractéristiques du projet

Maître d'ouvrage : Conseil général du Val d'Oise / direction environnement

Localisation : Département

Coût total :

- **Etudes : 120 000 €**
- **Travaux : 0 €**
- **Matériel/emploi : 110 000 €**

Calendrier : 2008 à 2012

Description : Mise en place d'une base de données départementale des études faune et flore sur le territoire, regroupant les sites départementaux, les forêts domaniales, les ENS locaux, voire les sites régionaux (ENS et forêts de l'AEV). Collecte des données, saisie, synthèse et analyse. Travail à réaliser en collaboration et en concertation avec NatureParif, association récemment lancée par le Conseil régional.

B – Etat d'avancement du projet/maturité technique

Base de données initiée en 2008, recensant l'ensemble des études réalisées par le Conseil général, sur les forêts, parcs et ENS départementaux.

Nécessité d'avoir un relais territorial de niveau départemental pour réaliser une collecte des données globales, sur tous les sites du Val d'Oise, publics ou privés, en commençant par les sites publics départementaux, communaux, régionaux et Etat. L'objectif étant d'avoir à l'échelle départementale, une bonne connaissance de la flore et de la faune. La connaissance de la biodiversité est en effet le premier maillon de sa préservation, afin d'orienter la gestion des sites ensuite ou de sensibiliser le public ou les décideurs locaux.

Actions engagées :

- partenariat 2008-2011 avec le Conservatoire botanique national du bassin parisien : inventaire global de la flore du territoire du Val d'Oise, remise d'un état de référence de la flore valdoisienne début 2012. Coût : 30 000 €/an, à la charge du CG,

- suivis scientifiques annuels sur les sites départementaux (faune principalement) : un programme conséquent est réalisé en 2008, et devra se maintenir les années suivantes, en fonction des lacunes de connaissances sur les sites départementaux,
- demande à l'ONF, dès 2009, d'intégrer dans ses actions sur les forêts domaniales, un suivi faune et flore plus important (peu de données actuellement sur ses 3 grands massifs forestiers).
- un demi-poste d'un contrat d'avenir (jusqu'à mi-2009) consacré à cette mission de suivi scientifique / biodiversité, au Conseil général.

Ce contrat d'avenir serait le lien avec NatureParif, observatoire régional de la biodiversité.

Positionnement du CG par rapport à NatureParif à recaler précisément.

C – Montant des dépenses pour la période 2007-2013

Coûts estimatifs :

- Partenariat CBNBP (2008-2011) : 120 000 €,
- Poste de technicien biodiversité à temps plein (Base de données naturaliste départementale, analyse, synthèse, enjeux et valorisation pédagogique) - 2009-2012- : 110 000 €

Protection et valorisation de la vallée de Chauvry

Coût total	2,62 M€
Coût sur la période du contrat	2,37 M€
Part départementale	0,7 M€
Part régionale	0,7 M€
Autres financeurs	Communes, ADEME...
Opération inscrite au projet de SDRIF ?	non
Opération déjà inscrite au précédent contrat ?	non

Principales caractéristiques du projet

Suite à la réalisation de la Francilienne en Val d'Oise, le Conseil général s'était engagé à mettre en place une charte environnementale en vallée de Chauvry. Ce territoire rural, d'environ 2100 ha, à 15 kms de Cergy-Pontoise, inséré entre les forêts de Montmorency et de l'Isle-Adam, est encore très rural et représentatif des paysages agricoles franciliens. Il se caractérise également par un patrimoine rural, naturel et paysager remarquable, accompagné d'un rôle de corridor biologique important entre les massifs forestiers précédemment évoqués.

Cette charte, dont l'élaboration a été soutenue à 50% par le Conseil général, a été réalisée de 2006 à 2008, par une association des 7 communes concernées territorialement (Mériel, Frépillon, Villiers-Adam, Béthemont-la-Forêt, Chauvry, Baillet-en-France et Montsault). Cette association dénommée Association pour l'élaboration et la mise en place d'une charte environnementale en Vallée de Chauvry (ACEVC) a été créée, à la demande et à l'initiative du Département, pour cette mission de rédaction de la charte. Celle-ci doit encore être validée par les partenaires : Etat, Région et Département.

La charte a ainsi permis de réaliser un diagnostic du territoire, puis de définir 7 axes d'intervention et un programme d'actions ambitieux pour la protection et la valorisation des paysages, des activités et du patrimoine rural et naturel de cette vallée, aboutissant à un véritable projet durable de territoire.

7 thèmes d'actions ont été retenus par l'Association des communes de la vallée de Chauvry :

- retrouver une qualité de l'eau et préserver la ressource,
- préserver et valoriser le patrimoine naturel,
- améliorer, préserver et valoriser la qualité du paysage,
- maintenir et gérer l'agriculture dans le respect de l'environnement,
- maîtriser les diverses nuisances paysagères et sonores,
- restaurer, préserver et faire connaître le patrimoine culturel, rural et paysager,
- sensibiliser et éduquer à l'environnement.

Les objectifs détaillés de la Charte sont présentés en annexe.

Maîtrise d'ouvrage :

- Association de communes, ou structure intercommunale en découlant (patrimoine, tourisme, valorisation...), syndicats intercommunaux existants (aménagement des rivières et gestion)
- Communes (PLU, assainissement, captages, espaces naturels, dépôts sauvages, paysages...)
- Conseil général du Val d'Oise (routes départementales, chemins, ENS, circulations douces, signalétique, vergers, nuisances routières et aériennes, passages faune...)
- AEV (espaces naturels : Marais de Stors, autre site délaissé Lafarge ?)
- Agriculteurs
- Propriétaires privés.

Partenaires techniques des contractants : ADEME – ONF – AEV- CAUE – DIREN – ABF...

Coût total estimé : 2,620 M€ dont 2,370 M€ sur la période 2008-2013

NB : Pour tenir compte des contraintes budgétaires auxquelles ils ont à faire face, le Département et la Région demandent que leur soutien à parité soit au maximum de 0,7 M€ chacun sur la période du contrat.

Par ailleurs, les actions relatives à l'assainissement et à la politique rivière seront traitées dans les dispositifs pré-existants dans chaque collectivité.

Date de réalisation :

De fin 2008 à 2013 (avec un maximum sur 2010-2011)

ANNEXE

Les objectifs de la charte :

L'ACEVC assure un rôle d'interface entre les acteurs locaux et les partenaires régionaux et départementaux, une légitimité auprès des partenaires institutionnels. A travers elle, les communes parlent d'une seule voix, et les partenaires disposent d'un seul interlocuteur.

La charte s'inscrit dans la continuité d'études spécialisées et s'appuie sur de multiples données statistiques, économiques, culturelles, historiques...elle s'inscrit également en compatibilité avec les orientations d'aménagement du territoire définies par la région Ile-de-France et le département du Val d'Oise.

La synthèse de toutes ces données et indicateurs permet de définir :

- des orientations stratégiques d'aménagement,
- la préconisation d'actions environnementales,
- la hiérarchisation des actions selon les priorités définies par les élus de l'ACEVC et le Conseil général du Val d'Oise.

La charte est signée par les communes et les partenaires concernés de l'ACEVC (notamment Conseil général et Conseil régional). Elle est communiquée aux personnes publiques consultées ou associées.

La charte est à la disposition de la population et les communes s'engagent notamment à intégrer les prescriptions et orientations de la Charte dans les PLU locaux.

Cette charte comprend :

- un rapport de présentation exposant l'état des lieux du territoire,
- un programme d'actions à réaliser, avec le soutien technique et financier de partenaires régionaux, départementaux ou autres, comprenant :
 - des fiches actions,
 - des cartes d'actions,
 - des grilles de synthèse.


7 thèmes d'actions ont été retenus par l'Association des communes de la vallée de Chauvry :


- retrouver une qualité de l'eau et préserver la ressource,
- préserver et valoriser le patrimoine naturel,
- améliorer, préserver et valoriser la qualité du paysage,
- maintenir et gérer l'agriculture dans le respect de l'environnement,
- maîtriser les diverses nuisances paysagères et sonores,
- restaurer, préserver et faire connaître le patrimoine culturel, rural et paysager,
- sensibiliser et éduquer à l'environnement.


Actions :


THEMES	ACTION N°	ACTIONS
A. Retrouver une qualité de l'eau et préserver la ressource	1	Accompagner la réalisation de l'assainissement des zones urbanisées (Béthémont et Chauvry STEP – études engagées)
	2	Mise en valeur des berges et gestion du ru du Montubo (SIAMMAF)
	3	Mise en valeur des berges et gestion du ru du Vieux Moutiers (pas de structure)
	4	Protection des captages
	5	Maîtriser l'impact des eaux de ruissellement (routes et champs)
B. Préserver et valoriser le patrimoine naturel	6	Mettre en place un plan de gestion adapté à chaque milieu
	7	Mettre en place un plan de gestion pour le site Bois des Maréchaux et Cote de la Coquesalle
	8	Mettre en place un plan de gestion pour le site des coteaux et du Marais de Stors

	9	Mettre en place un plan de gestion pour la tourbière boisée de Chauvry
	10	Mettre en place un plan de gestion pour le Bois des Garennes
	11	Mettre en place un plan de gestion pour les Bois de Villiers-Adam (Bois des Grez et des Communes)
	12	Mettre en place un plan de gestion pour le site du Clos Mangeot
	13	Préserver le cadre de vie de la faune (passages faune)
	14	Améliorer la gestion cynégétique des espaces naturels (chasseurs)
C. Améliorer, préserver et valoriser la qualité du paysage	15	Inscriptions d'éléments remarquables du paysage (PLU)
	16	Entretien des anciens vergers et bordures d'infrastructures
	17	Encourager les projets s'inscrivant dans une démarche HQE
D. Maintenir et gérer l'agriculture dans le respect de l'environnement	18	Valoriser les plantations d'arbres et de haies
	19	Valoriser une agriculture durable
	20	Améliorer les abords des fermes (bâtiments agricoles)
	21	Encadrer et accompagner les activités équestres (PLU)
	22	Inciter à une gestion durable des espaces boisés, hors forêt domaniale (subvention CG si forêt publique)
E. Maîtriser les diverses nuisances paysagères et sonores	23	Lutter contre les dépôts sauvages
	24	Contrôler la fréquentation motorisée des espaces naturels
	25	Sécuriser les carrières abandonnées et les cheminées d'aération
	26	Sécuriser les déplacements (RD 44 et RD 9)
	27	Résorber les éléments qui détériorent les paysages
	28	Améliorer le stationnement (notamment aux abords des forêts domaniales)
	29	Lutter contre les nuisances sonores routières et aériennes
F. Restaurer, préserver et faire connaître le patrimoine culturel, rural et paysager	30	Respecter l'unité architecturale des bourgs
	31	Encourager la réhabilitation du patrimoine rural caractéristique des centres bourgs
	32	Valoriser le petit patrimoine rural
	33	Valoriser le patrimoine public
	34	Développer les itinéraires multirandonnées non-motorisés respectueux des sites
	35	Développer les déplacements cyclables et les circulations douces
	36	Créer et développer une signalétique pour la Vallée de Chauvry
	37	Qualifier les entrées de ville
	38	Favoriser le développement de l'hébergement de tourisme
G. Sensibiliser et éduquer à l'environnement	39	Produire des documents d'information sur la Vallée
	40	Développer des activités culturelles et de loisirs en lien avec l'environnement

 Action engagée, financée par le CGVO (taux des politiques habituelles : eau/espaces naturels ou maîtrise d'ouvrage CGVO)

 Action déjà engagée par une autre collectivité, sans financement CGVO (AEV)

 Action possible sous maîtrise d'ouvrage CGVO

 Action finançable par le CGVO (compensable par la TDENS pour thèmes A, B) ou à financer dans le cadre de cette charte uniquement

 Action non finançable actuellement

Montage technique et financier du Projet :

Maîtrise d'ouvrage :

- Association de communes, ou structure intercommunale en découlant (patrimoine, tourisme, valorisation...), syndicats intercommunaux existants (aménagement des rivières et gestion)
- Communes (PLU, assainissement, captages, espaces naturels, dépôts sauvages, paysages...)
- Conseil général du Val d'Oise (routes départementales, chemins, ENS, circulations douces, signalétique, vergers, nuisances routières et aériennes, passages faune...)
- AEV (espaces naturels : Marais de Stors, autre site délaissé Lafarge ?)
- Agriculteurs
- Propriétaires privés.

Partenaires techniques des contractants : ADEME – ONF – AEV- CAUE – DIREN – ABF...

Coût total estimé : 2,620 M€ dont 2,370 M€ sur la période 2008-2013

Attention : les actions relatives à l'assainissement et à la politique rivière seront traitées dans les dispositifs pré-existants dans chaque collectivité.

Type d'opération	Maître d'ouvrage potentiel	Coût total sur le contrat	Part départementale	Part régionale	Autres financeurs	Type d'action
Actions 6 ,7, 9,11,12	Commune ou CGVO	75 000 €	40% (TDENS)	40%	-	Etudes
Action 13	CGVO	50 000 €	50%	50%	-	Etudes et travaux
Action 16	Communes, propriétaires, CGVO	50 000 €	40%	40 %	-	Travaux
Action 18	Communes, CGVO	75 000 €	40 %	40 %	-	Etude et travaux
Actions 19 et 20	Agriculteurs	300 000 €	Dispositif à recadrer (25% en plus des aides régionales si < 80% subventions publiques)	Dispositifs PRAIRIE, PREVAIR, transmission et Parc bio	Chambre d'Agriculture (?)	Etudes et travaux
Action 23	Communes ou syndicat intercommunal	200 000 €	60%	20 %	-	Travaux
Action 25	Communes ou syndicat intercommunal, associations	80 000 €	40 %	40 %	-	Travaux
Action 27	Communes, CG	250 000 €	40%	40%		Travaux

		(hors enfouissements)				
Action 28	Communes ONF	250 000 €	40 %	40%		Travaux
Actions 31,32, et 33	Communes, particuliers	450 000 €	40 %	40 %		Travaux et étude
Actions 34 et 35	CG	300 000 €	50 %	50 %		Etude et travaux
Action 36	Communes CG	30 000 €	40 %	40 %		Etude
Action 37	Communes	50 000 €	40 %	40 %		Travaux
Action 38	Propriétaires ou communes	400 000 €	40 %	40 %		Travaux
Actions 39 et 40	Association ou communes	60 000 €	40 %	40 %		Etudes

Les taux proposés sont en général de 40% chacun, pour des projets en maîtrise d'ouvrage communes ou particuliers. Pour les actions réalisables par le CGVO, la répartition a été de 50% Département et 50 % Région.

Exceptions :

- traitement des dépôts sauvages,
- politique agricole.

AMÉNAGEMENT DE LA PLAINE D'ARGENTEUIL EN ESPACE NATUREL ET AGRICOLE

Maillon de la ceinture verte régionale du nord-ouest de l'agglomération parisienne, vaste espace ouvert à l'échelle de la ville, la Plaine d'Argenteuil est une zone stratégique. Le Plan Local d'Urbanisme permet de maîtriser son évolution et d'assurer sa mise en valeur, en liaison avec les Buttes du Parisis (future forêt régionale) et la Plaine de Mainville à vocation agricole.

L'organisation de cet espace doit être conçue de manière à offrir une image et un fonctionnement cohérents aux activités que la Plaine d'Argenteuil est destinée à accueillir : agriculture et activités de loisirs. La préservation de la Plaine d'Argenteuil en zone naturelle et agricole contribuera à l'équilibre urbain de la ville car elle constitue un espace ouvert, vert et récréatif au service de l'ensemble de la population communale. D'un point de vue régional, sa conservation permettra de lutter contre l'étalement urbain de l'agglomération parisienne.

L'aménagement de la Plaine d'Argenteuil tel qu'il est prévu aux orientations d'aménagement du PLU se décompose en plusieurs secteurs : un secteur d'équipements publics, des jardins familiaux, une zone d'urbanisation future qui marquera la fin de l'espace urbain, un espace agricole au nord de la rue de la Corse (Plaine d'Ardival) et en liaison avec la Plaine de Mainville, et un vaste espace naturel récréatif dans le prolongement de l'actuel parc du Cerisier (Plaine du Cerisier). Seul ces deux derniers espaces (espace agricole et espace naturel récréatif) font partis du Contrat de Plan Région-Département.

La Plaine du Cerisier, un espace naturel récréatif dans le prolongement de l'actuel Parc du Cerisier

Ce secteur se caractérise par un paysage bocager provenant de l'existence de nombreux îlots formés par des chemins ruraux bordés de haies. Les anciens vergers contribuent à donner à cette zone une ambiance végétale forte.

L'organisation du futur parc sera facilitée par cette structure bocagère et ses nombreux chemins qui seront mis en valeur et aménagés en rapport avec les séquences qu'ils traversent et avec les alvéoles bocagères accueillant les différents programmes qu'ils desservent. De nouveaux chemins pourront être créés afin d'offrir des espaces de promenades et des accès aux futures installations. Ils relieront également la Plaine du Cerisier aux quartiers voisins (les Coteaux, parc d'activités du Val d'Argent) et au secteur agricole (Plaine d'Ardival).

Au sein de ce grand parc plurifonctionnel d'une vingtaine d'hectares se retrouveront ainsi associés différents usages (équipements publics et sportifs légers et des équipements ludiques et de loisirs) dont l'insertion s'appuiera sur la structure bocagère du site. Le souvenir agricole peut être conservé par la présence d'une ferme pédagogique, de petits jardins alloués aux écoles de la ville, des vergers avec cueillette sur place...

Le parc du Cerisier, composante de ce vaste espace récréatif, est un parc urbain d'une grande qualité. Il sera étendu à ses marges, de la rue de Vauquois jusqu'aux serres municipales. Des échanges avec le reste de la Plaine d'Argenteuil favoriseront son ouverture vers les quartiers du Val d'Argent et des Coteaux.

La trame verte provenant des Buttes du Parisis et de la Seine se poursuivra sur la Plaine d'Argenteuil jusqu'aux berges de Seine à La Frette-sur-Seine en empruntant la rue des Cévennes, la rue de la Corse et la rue de Mainville. La Plaine d'Argenteuil se retrouve ainsi reliée à deux méandres du fleuve et aux Buttes du Parisis.

Les marges de la Plaine du Cerisier seront soignées, avec des aires de stationnement paysagères et un traitement approprié pour la zone de transition entre le parc et la partie agricole. Pour assurer une liaison entre les différentes fonctions du futur parc plurifonctionnel et entre le parc et les quartiers voisins, des espaces publics de rencontres seront aménagés dans des endroits stratégiques.

L'opération, délimitée par la route de Corneilles, la rue des Allobroges, le parc du Cerisier, l'allée des Cévennes et la rue du Cerisier, a une superficie d'environ 165 000 m².

Le coût d'aménagement de la Plaine du Cerisier est estimé à 17,9 M€.

La Plaine d'Ardival, un secteur agricole et maraîcher

La Plaine d'Ardival s'étend de la rue de Gaudon à la rue du Chemin Vert, à la limite des deux communes d'Argenteuil et de Corneilles-en-Parisis. L'aménagement de ce secteur est rendu nécessaire pour délimiter et pérenniser un usage agricole de la terre mis à mal par l'abandon progressif d'exploitations agricoles et par la pression urbaine.

Ce secteur est un espace ouvert (sans haie) qui permet des vues lointaines. L'objectif est d'y encourager une agriculture périurbaine viable par un accent mis sur les cultures maraîchères.

Un lotissement maraîcher sera donc mis en place avec des parcelles louées à des exploitants maraîchers. Un accent pourra être mis sur l'insertion professionnelle et sociale en allouant certaines de ces parcelles à des Argenteuillais.

La Plaine d'Ardival prolonge la Plaine de Mainville (dont une partie est classée Espaces Naturels Sensibles), elle aussi réservée à l'agriculture, et sont séparées par la route de Corneilles mais doivent être toutes les deux traitées de façon homogène. La conservation d'un grand ensemble agricole, d'un même tenant, sur les Plaines d'Ardival et de Mainville, permet l'aération de la ville et du nord-ouest parisien. Elle offre, de plus, une coupure verte dans un secteur où la pression urbaine est forte, en témoigne l'urbanisation de la centaine d'hectares de la Plaine de Corneilles (ZAC des Bois Rochefort) sur Corneilles-en-Parisis.

L'ensemble des chemins ruraux existants seront maintenus et ouverts au public, dans le respect des exploitations agricoles.

Le maintien de cette zone agricole au nord de la ville participe aussi à l'ancrage d'Argenteuil dans ses racines agricoles et maraîchères, que la présence des vignes municipales rue de Mainville rappelle également.

La trame verte, reliant les Buttes de Corneilles à la Seine, passe par la Plaine de Mainville, la rue de la Corse (hors périmètre) et par la Plaine d'Ardival.

La superficie de la Plaine d'Ardival est d'environ 290 000 m² et son aménagement est estimé à 16 910 000 €.

- 5 Déplacements

**REQUALIFICATION des Berges de Seine dans la cadre d'un projet de génie écologique
(ARGENTEUIL – BEZONS)**

Coût total	31,00 M€ HT
Coût sur la période du contrat	31,00 M€ HT
Part départementale	2,00 M€ HT
Part régionale	2,00 M€ HT
Autres financeurs	2,00 M€ HT
Opération inscrite au projet de SDRIF ?	NON
Opération déjà inscrite au précédent contrat ?	NON

A- Principales caractéristiques du projet

Maître d'ouvrage : Communauté d'Agglomération d'Argenteuil – Bezons (CAAB)
Localisation: Rives de Seine à Bezons et Argenteuil

○ **Etudes et travaux : 31,00 M€**

- Calendrier : Etudes en cours portées par la CAAB .
- Description : sur plus de 6 km, reconquête des berges et requalification des des espaces dans un projet de génie écologique en cohérence avec les projets de transport collectif et le réaménagement de la RD311 en boulevard urbain ..

B – Etat d'avancement du projet/maturité technique

Etudes préalables en cours

C – Montant des dépenses pour la période 2007-2013

Coût 31,00 M€ HT

**REQUALIFICATION DE LA RD 311 EN BOULEVARD URBAIN
(ARGENTEUIL – BEZONS)**

Coût total	30,00 M€ HT
Coût sur la période du contrat	30,00 M€ HT
Part départementale	15,00 M€ HT
Part régionale	15,00 M€ HT
Autres financeurs	
Opération inscrite au projet de SDRIF ?	NON
Opération déjà inscrite au précédent contrat ?	NON

A- Principales caractéristiques du projet

Maître d'ouvrage : Conseil général du Val d'Oise

Localisation: RD 311 en bord de Seine à Bezons et Argenteuil

- **Etudes :** 3,00 M€
 - **Travaux :** 26,00 M€
 - **Foncier :** 0,300 M€
- Calendrier : DPC en 2009-2010, Enquête publique en 2010 pour une réalisation en 2012-2013
 - Description : sur plus de 6 km, requalification en boulevard urbain en cohérence avec l'opération de reconquête des berges et les projets urbains.

B – Etat d'avancement du projet/maturité technique

Etudes préalables en cours pour déterminer les fonctionnalités et opérer la liaison avec les projets urbains.

C – Montant des dépenses pour la période 2007-2013

Coût 30,00 M€ HT

REHABILITATION DE LA RD 928 A AUVERS SUR OISE

Coût total	<i>Coût non déterminé à ce jour (programme non arrêté)</i>	
Coût sur la période du contrat	<i>3,00 M€ HT</i>	
Part départementale	<i>1,50 M€ HT</i>	
Part régionale	<i>1,50 M€ HT</i>	
Autres financeurs	<i>?????????</i>	<i>Recherche d'autres financeurs à envisager compte-tenu de la nature du projet</i>
Opération inscrite au projet de SDRIF ?	<i>NON</i>	
Opération déjà inscrite au précédent contrat ?	<i>NON</i>	

A- Principales caractéristiques du projet

Il s'agit d'une opération visant à réhabiliter la RD 928 dans la traversée d'Auvers Sur Oise, dans l'objectif de mettre en exergue l'exceptionnelle valeur patrimoniale du site.

Maître d'ouvrage : Conseil général du Val d'Oise
 Localisation: RD 928 en traverse d'Auvers sur Oise

Coût total : non déterminé (étude de définition à lancer) :

- **Etudes :**
- **Travaux :**
- **Foncier :**

- Calendrier prévisionnel : DPC en 2009, pour une réalisation en 2011-2013 (avancement selon sections à traiter).
- Description : requalification en place « élargie » de la RD 928 en traverse d'Auvers sur Oise (centre ville)

B – Etat d'avancement du projet/maturité technique

Etudes préalables à lancer.

C – Montant des dépenses pour la période 2007-2013

Coût 3,00 M€ HT

Barreau de Gonesse liaison RER D RER B
Préfiguration avec la mise en service d'une ligne bus à haut niveau de service (BHNS)

Coût total	220 M€ HT <i>Liaison ferroviaire RER D – RER B</i>
Coût sur la période du contrat	80,00 M€ HT
Part départementale	10 M€ HT
Part régionale	10 M€ HT
Autres financeurs	60M€ HT <i>Dont 50 M€ ETAT au titre du plan banlieue</i>
Opération inscrite au projet de SDRIF ?	OUI
Opération déjà inscrite au précédent contrat ?	NON

A- Principales caractéristiques du projet

Maître d'ouvrage : STIF , CG 95, CG 93 ? ...

Localisation: 2 origines : RER D Gare de Garges Sarcelles (interconnexion avec le tramway St Denis Garges Sarcelles) et gare de Villiers le bel / Arnouville les Gonesse

2 destinations : RER B - Roissy pole GARE et Parc des Expositions

Réaliser une ligne de Bus à haut niveau de service en partie en site propre reliant les pôles de GARGES, SARCELLES , VILLIERS le Bel et GONESSE aux pôles d'emploi de ROISSY en France et de la plate-forme aéroportuaire (10 Kms environ). La partie en site propre préfigure la réalisation de la liaison ferroviaire RER D –RERB entre GONESSE et ROISSY (Barreau de Gonesse) dont le financement n'est aujourd'hui pas acquis . Elle dessert les futurs quartiers urbanisés du triangle de GONESSE .

- o **Coût : 80 M€**

B – Etat d'avancement du projet/maturité technique

Etude d'insertion d'un BHNS entre Gonesse (RER D) et Roissy (RER B) présentée en comité technique du STIF le 2 octobre 2008.

C – Montant des dépenses pour la période 2007-2013

Coût 80,00 M€ HT

**BOUCLES DU VEXIN
(CIRCULATIONS DOUCES)**

Coût total	25,00 M€ HT
Coût sur la période du contrat	10,00 M€ HT
Part départementale	5,00 M€ HT
Part régionale	5,00 M€ HT
Autres financeurs	PNR ? <i>Hors coût total</i>
Opération inscrite au projet de SDRIF ?	
Opération déjà inscrite au précédent contrat ?	<i>Oui circulations douces</i>

A- Principales caractéristiques du projet

Maître d'ouvrage : Conseil général du Val d'Oise

Localisation : Projets de pistes cyclables conformes au schéma départemental cyclable

- **Etudes :** **2,00 M€**
- **Travaux :** **19,00 M€**
- **Foncier :** **4,00 M€**

- Calendrier de réalisation à hauteur de 2M€ annuel sur le programme ordinaire des pistes cyclables
- Réalisation de la boucle du Vexin à partir de 2012 Il s'agit d'un projet ambitieux de boucles cyclables à vocation touristique au sein du parc naturel régional du Vexin sur les emprises d'une ancienne voie ferrée désaffectée. L'itinéraire dessert gares SNCF et monuments ou sites naturels touristiques. Il peut être accompagné d'offre de service (locations de vélos, gîtes ruraux etc..)

B – Etat d'avancement du projet/maturité technique

Etudes préalables et concertation en cours pour la boucle du Vexin

C – Montant des dépenses pour la période 2007-2013

Coût 25,00 M€ HT

**DESSERTE DE LA PLATEFORME MULTIMODALE DE BRUYERES SUR OISE ET
AMELIORATION DE LA RD 4 A PERSAN**

Coût total	6,79 M€ HT	
Coût sur la période du contrat	6,79 M€ HT	
Part départementale	2,72 M€ HT	
Part régionale	2,72 M€ HT	
Autres financeurs	1,35 M€ HT	Financement de l'aménageur pour les accès
Opération inscrite au projet de SDRIF ?	NON	
Opération déjà inscrite au précédent contrat ?	NON	

A- Principales caractéristiques du projet

- Amélioration de la rd 4 à Persan:
Maître d'ouvrage : Conseil général du Val d'Oise
Localisation: entre les RD 78 et 301 à Persan.

Coût hors participation aménageur :

- **Etudes :** **0,40 M€**
- **Travaux :** **4,94 M€**
- **Foncier :** **0,10 M€**

- Calendrier : DPC en 2009, Enquête publique en 2010 pour une réalisation en 2011-2012 (selon avancement ZAE communale du Chemin Herbu).
- Description : modifications de 2 carrefours et création d'un 3ème pour la desserte d'une zone d'activité avec doublement de la section courante (phasable).

B – Etat d'avancement du projet/maturité technique

- Amélioration de la rd 4 à Persan:
Etudes préalables et concertation en cours.

C – Montant des dépenses pour la période 2007-2013

Coût 6,79 M€ HT

**REQUALIFICATION DE LA RD 14 ENTRE LA PATTE D'OIE D'HERBLAY ET LE CARREFOUR
DES EBOULURES (Herblay & Montigny-les-Cormeilles)**

Coût total	Coût total à déterminer en fonction des éléments ressortant des études de définition
------------	--

Coût sur la période du contrat	4,00 M€ HT
Part départementale	2,00 M€ HT
Part régionale	2,00 M€ HT
Autres financeurs	
Opération inscrite au projet de SDRIF ?	NON
Opération déjà inscrite au précédent contrat ?	NON

A- Principales caractéristiques du projet

Maître d'ouvrage : Conseil général du Val d'Oise
 Localisation: à Herblay et Montigny-les-Cormeilles.

Coût sur la période du contrat

- **Etudes :** **0,3 M€**
- **Travaux :** **3,5 M€**
- **Foncier :** **0,2 M€**

- Calendrier : DPC en 2010, Enquête publique en 2011 pour une réalisation en 2012-2013.
- Description : requalification d'un axe commercial hétérogène présentant une faible qualité de l'espace public, un parti essentiellement circulatoire et mono-modal (voiture) et ignorant des usages locaux des rives, vécu comme une fracture dans le tissu urbain communal -> aménagement dans le sens d'un partage multi-modal de la voirie et traitement des usages transverses.

B – Etat d'avancement du projet/maturité technique

Diagnostic en cours.

C – Montant des dépenses pour la période 2007-2013

Coût 4,00 M€ HT

**MISE EN SECURITE des Routes Nationales d'Intérêt Local transférées au département RD 301,
RD 316 et RD317**

Coût total	1,00 M€ HT
Coût sur la période du contrat	1,00 M€ HT
Part départementale	0,50 M€ HT
Part régionale	0,50 M€ HT
Autres financeurs	
Opération inscrite au projet de SDRIF ?	
Opération déjà inscrite au précédent contrat ?	NON RNIL transférées 1/1/2006

A- Principales caractéristiques du projet

Maître d'ouvrage : Conseil général du Val d'Oise

- RD301: Projet spécifique de sécurité routière concernant la RD301 (ex RN1) au Nord de la RD922 à Mours, Champagne s/oise et Persan. Réalisation par section d'opérations d'amélioration de la sécurité concernant ce tronçon de 4 Km à 3 voies parallèle à l'A16 supportant 42 000 veh/j .
- RD316: Projets spécifiques de sécurité routière concernant la RD316 (ex RN16) au Sud de la Francilienne (RN104) à Sarcelles, Villiers le bel, Ecouen,et Mesnil Aubry. Réalisation par sections d'opérations d'amélioration de la sécurité concernant ce tronçon de 10 Km à 2, 3 ou 4 voies comportant de nombreux carrefours supportant 15 000 veh/j . Très hétérogène dans ses caractéristiques géométriques , et ses carrefours ce tronçon de la RD316 alterne zone rurale et zone urbaine avec des vitesses pratiquées toujours élevées .La RD316 est particulièrement accidentogène au Mesnil Aubry où des aménagements de carrefours devront être rapidement programmés
- RD317: Projets spécifiques de sécurité routière concernant la RD317 (ex RN17) au Nord de la Francilienne (RN104) à Louvres ,Marly la Ville, Villeron, St Witz, Survilliers, Fosses. Réalisation par sections d'opérations d'amélioration de la sécurité concernant ce tronçon de 10 Km à 3,4, ou 2x2 voies voies comportant de nombreux carrefours supportant 23 000 veh/j . Très hétérogène dans ses caractéristiques géométriques , et ses carrefours ce tronçon de la RD317 connaît des vitesses pratiquées toujours élevées . La RD317 est particulièrement accidentogène au à Marly la ville et Louvres où des aménagements de sécurité devront être rapidement programmés .

Il s'agit du réseau national d'intérêt local (RNIL) transféré au département le 1^{er} janvier 2006.

- **Etudes :** 1M€HT
- **Travaux :** 0M€HT

. B – Etat d’avancement du projet/maturité technique

Etudes préalables diagnostic de sécurité à lancer
Aménagements de sécurité par phases successives financés en travaux dans le cadre du droit commun .

C – Montant des dépenses pour la période 2007-2013

Coût 1,00 M€ HT

DEVIATION DE LA RD983 A ARTHIES

Coût total	7,10 M€ HT
Coût sur la période du contrat	7,10 M€ HT
Part départementale	3,55 M€ HT
Part régionale	3,55 M€ HT
Autres financeurs	
Opération inscrite au projet de SDRIF ?	NON
Opération déjà inscrite au précédent contrat ?	NON

A- Principales caractéristiques du projet

Maître d'ouvrage : Conseil général du Val d'Oise

Localisation: RD983 ARTHIES entre MAGNY en Vexin et MANTES la Jolie

- o **Etudes :** 0,90 M€
- o **Travaux :** 6,10 M€
- o **Foncier :** 0,10 M€

- Calendrier : Enquête publique achevée en attente DUP avant fin 2008
- Travaux à partir de 2010 Mise en service 2012
- La déviation d'une longueur d' 1,5 km est composée d'une chaussée birectionnelle qui supportera 5500 veh /j dont 10% de PL en soulageant le village d'Arthies d'une nuisance et d'une insécurité croissante sur l'axe entre la RD14 à MAGNY et l'A13 à Mantes la Jolie.

B – Etat d'avancement du projet/maturité technique

Enquête d'utilité publique achevée en Janvier 2008- Déclaration de projet en Juillet 2008. En attente DUP avant fin 2008 (après présentation en « commission de sites »).

Enquête parcellaire (et autres) prévue début 2009 - Acquisitions foncières en 2009 .

Travaux à partir 2010 pour un achèvement complet avant 2012.

C – Montant des dépenses pour la période 2007-2013

Coût 7,10 M€ HT

MISE EN ACCESSIBILITE DU RESEAU DE TRANSPORTS EN COMMUN DU VAL D'OISE

Coût total	16,00 M€ HT
Coût sur la période du contrat	9,60 M€ HT
Part départementale	1,95 M€
Part régionale	3 M€
Autres financeurs	STIF 3,5M€ Collectivités 1,10M€
Opération inscrite au projet de SDRIF ?	non
Opération déjà inscrite au précédent contrat ?	non

A- Principales caractéristiques du projet

Maître d'ouvrage : Conseil général
Localisation : Ensemble du département
Coût total global du programme:

Travaux : 15 960 000€ (70% des points d'arrêt accessibles)
Calendrier : 2008-2015

Description :

Un rapport d'orientation sur le Schéma D'Accessibilité a été approuvé par le Conseil d'Administration du STIF le 14 février 2008. La démarche d'élaboration de ce Schéma avait été engagée dès 2006. Elle a mis en exergue la double difficulté rencontrée sur le réseau routier de Grande Couronne : la mise aux normes générale des véhicules, d'une part, des points d'arrêt en milieu péri-urbain ou rural, d'autre part.

L'adoption d'un scénario privilégiant une mise en accessibilité sur la partie majeure du réseau de référence pour tous les handicaps et pour une partie des infrastructures facilite une mise en œuvre progressive jusqu'en 2015.

En Val d'Oise, un 1^{er} diagnostic a permis de recenser **319 points d'arrêt** sur les lignes Mobilien, Noctilien, et lignes structurantes des Plans Locaux de Déplacement dont 133 hors agglomération situés sur voirie départementales. L'ensemble du réseau départemental est composé de 1 200 points d'arrêts.

Pour la période, l'estimation proposée est basée sur une mise en accessibilité de 70% des 319 points d'arrêts qu'ils soient sur réseau routier départemental ou non.

Une évaluation du coût d'accès par point d'arrêt a été établie à environ 30 000€. Le financement du STIF a été fixé à 100% de la mise en accessibilité du point d'arrêt pour un coût estimé entre 10 000 et 15 000 €. Le Département devra prendre en charge les travaux relatifs aux accès aux points d'arrêt. Cette dépense peut être estimée en moyenne à 20 000€ sollicités dans le cadre du contrat particulier. L'option retenue par le STIF, qui est de considérer qu'une ligne est accessible si 70% des points d'arrêt d'une ligne le sont, a été prise en compte.

B – Etat d'avancement du projet/maturité technique

Le relevé relatif aux points d'arrêt du réseau est réalisé.
L'étape suivante, études techniques et programmation, sera lancée prochainement.
Les premiers travaux devraient démarrer à la fin du second semestre 2009 et se poursuivre progressivement jusqu'en 2015 pour les travaux les plus importants.

C – Montant des dépenses pour la période 2008-2013

Coût total :	9,60 M€ HT
Travaux :	319 points d'arrêt x 30 000€ dont 86 « Mobilien » 29 Plans Locaux de Déplacement 4 « Noctilien » soit 119 points d'arrêt
	186 points d'arrêt en agglomération sur voiries communales ou intercommunales participation des collectivités 20% soit 1,10 M€ HT

TRANSPORTS EN COMMUN EN SITES PROPRES (ETUDES GENERALES)	
---	--

Coût total	
Coût sur la période du contrat	0,50 M€ HT
Part départementale	0,25 M€ HT
Part régionale	0,25 M€ HT
Autres financeurs	
Opération inscrite au projet de SDRIF ?	non
Opération déjà inscrite au précédent contrat ?	non

A- Principales caractéristiques du projet

Maître d'ouvrage : Conseil général
 Localisation : Ensemble du département
 Coût total global du programme:

- **Etudes : 500 000€**

Calendrier : 2009-2010

Description : Etudes générales amont en vue de déterminer la faisabilité et proposer des transports en commun en sites propres, débouchant sur des opérations individualisées

B – Etat d'avancement du projet/maturité technique

Etudes à lancer

C – Montant des dépenses pour la période 2008-2013

Coût total : 0,50 M€ HT

**RD 392 - TRANSPORTS EN COMMUN EN SITE PROPRE ENTRE LA PATTE D'OIE d'HERBLAY
ET LA TETE DE PONT DE BEZONS**

Coût total	10,00 M€ HT
Coût sur la période du contrat	10,00 M€ HT
Part départementale	5,00 M€ HT
Part régionale	5,00 M€ HT
Autres financeurs	
Opération inscrite au projet de SDRIF ?	non
Opération déjà inscrite au précédent contrat ?	non

A- Principales caractéristiques du projet

Maître d'ouvrage : Conseil général
Localisation : RD 392 entre la Patte d'Oie d'Herblay et la tête de pont de Bezons
Coût total global du programme:

- **Etudes** : 1,50 M€ HT
- **Acquisitions foncières** : 8,50 M€ HT

Calendrier : 2009-2013

Description : Etudes amont et acquisitions foncières en vue de proposer des transports en commun en site propre sur la RD 392 entre la Patte d'Oie d'Herblay et la tête de pont de Bezons.

B – Etat d'avancement du projet/maturité technique

Etudes à reprendre dans le cadre de l'arrivée du Tramway T2 à la tête de pont de Bezons et sur la base du « plan guide » concernant la proposition d'alignement à terme de la RD 392

C – Montant des dépenses pour la période 2008-2013

Coût total : 10,00 M€ HT

5 bis - Déplacements

DEVIATION DE LA RD47 AU THILLAY ET A GONESSE

Coût total	10,50 M€ HT
Coût sur la période du contrat	10,50 M€ HT
Part départementale	5,25 M€ HT
Part régionale	5,25 M€ HT
Autres financeurs	
Opération inscrite au projet de SDRIF ?	
Opération déjà inscrite au précédent contrat ?	OUI pour 7,62 M€ Ht

A- Principales caractéristiques du projet

Maître d'ouvrage : Conseil général du Val d'Oise

Localisation: Liaison entre la RD47 et la RD902 au Thillay et à Gonesse intégrant la desserte du triangle de Gonesse et l'échangeur du Thillay avec la RD317 (ex RN17) réalisé par l'ETAT en 2006 dans le cadre du CPER

- **Etudes :** 1,00 M€
- **Travaux :** 9,00 M€
- **Foncier :** 0,50 M€

- Calendrier Enquête publique en 2009
- Travaux par tranche à partir de 2010, en partant de l'Est - Achèvement complet 2013.
- Ce barreau de liaison permet de contourner le Thillay pour relier la zone d'activité de Gonesse à la RD317. Il est essentiel au fonctionnement du nouvel aménagement routier à la patte d'oie de Gonesse actuellement en cours de travaux Il contribuera à la desserte routière du triangle de Gonesse dans un fuseau parallèle au futur barreau de Gonesse de la ligne D du RER .

B – Etat d'avancement du projet/maturité technique

Enquête publique en 2009- Acquisitions foncières en 2009.

Travaux par tranches à partir de 2010 pour un achèvement complet en 2013.

C – Montant des dépenses pour la période 2007-2013

Coût 10,5 M€ HT

DEVIATION DE LA RD370 ENTRE LES RD 301 et RD 10

Coût total	27,60 M€ HT	<i>Dont 8,50 M€ HT au titre de la phase 1 (déviaton de la RD 370 entre la RD 10 et la RD 316) et 19,10 M€ HT au titre de la phase 2 (entre la RD 316 et la RD 301)</i>
Coût sur la période du contrat	9,00 M€ HT	
Part départementale	4,50 M€ HT	
Part régionale	4,50 M€ HT	
Autres financeurs		
Opération inscrite au projet de SDRIF ?	NON	
Opération déjà inscrite au précédent contrat ?	OUI (1 ^{ère} phase)	

A- Principales caractéristiques du projet

Maître d'ouvrage : Conseil général du Val d'Oise

Localisation: en frange urbaine nord de Villiers-le-Bel, Ecoenen, Ezanville avec un débouché aux confins de Domont et Moisselles sur la RD 301

- **Etudes :** 2,50 M€
 - **Travaux :** 23,50 M€
 - **Foncier :** 1,60 M€
- Calendrier : DPC en 2009, Enquête publique en 2010 pour une réalisation en 2012-2013
 - Description : déviation de 7 km en 2*1 voies avec échangeur sur RD 301 de l'actuelle RD 370 au niveau de service dégradé et traversant des zones résidentielles. Fait suite à une première phase de déviation (entre Gonesse et Villiers-le-Bel en cours de réalisation).

B – Etat d'avancement du projet/maturité technique

Etudes préalables et concertation en cours.

C – Montant des dépenses pour la période 2007-2013

Coût 9,00 M€ HT

PROLONGEMENT DE LA RD 506 ET ECHANGEUR AVEC A 115

Coût total	6,92 M€ HT
Coût sur la période du contrat	6,92 M€ HT
Part départementale	3,46 M€ HT
Part régionale	3,46 M€ HT
Autres financeurs	
Opération inscrite au projet de SDRIF ?	NON
Opération déjà inscrite au précédent contrat ?	NON

A- Principales caractéristiques du projet

Maître d'ouvrage : Conseil général du Val d'Oise

Localisation: depuis la RD 506 au Plessis-Bouchard jusqu'à la RD 502 à Saint-Leu-la-Forêt.

- **Etudes :** **0,50 M€**
 - **Travaux :** **5,82 M€**
 - **Foncier :** **0,60 M€**
-
- Calendrier : DPC en 2009, Enquête publique en 2010 pour une réalisation en 2011-2012
 - Description : voie nouvelle de liaison de 2*1 voies desservant des zones d'urbanisation future à usage d'activité et d'habitat et échangeur avec l'A115 (pont existant)

B – Etat d'avancement du projet/maturité technique

Etudes préalables et concertation en cours.

C – Montant des dépenses pour la période 2007-2013

Coût 6,92 M€ HT

LIAISON SEINE-AVAL /CERGY-PONTOISE (C13) – ETUDES

Coût total	2,00 M€ HT
Coût sur la période du contrat	2,00 M€ HT
Part départementale	1,00 M€ HT
Part régionale	1,00 M€ HT
Autres financeurs	
Opération inscrite au projet de SDRIF ?	OUI
Opération déjà inscrite au précédent contrat ?	NON

A- Principales caractéristiques du projet

Maître d'ouvrage : Conseils généraux des Yvelines et du Val d'Oise

Localisation: entre Epône (78) et la RD 14 au nord de l'agglomération nouvelle de Cergy-Pontoise.

Description : voie nouvelle de liaison entre 2 pôles. Opération transférée par l'Etat (études sur CPER 2000-2006). Redéfinition du programme en cours.

B – Etat d'avancement du projet/maturité technique

Etudes préalables en cours menées par le Cg 78.

C – Montant des dépenses pour la période 2007-2013

Coût 2 M€ HT (part «Val d'Oise»).

Franchissement de l'Oise secteur St Ouen l'Aumône, Mery s / Oise, Auvers s/Oise ETUDES

Coût total	<i>0,50 M€ HT</i>
Coût sur la période du contrat	<i>0,50 M€ HT</i>
Part départementale	<i>0,25 M€ HT</i>
Part régionale	<i>0,25 M€ HT</i>
Autres financeurs	
Opération inscrite au projet de SDRIF ?	<i>NON</i>
Opération déjà inscrite au précédent contrat ?	<i>NON</i>

A- Principales caractéristiques du projet

Maître d'ouvrage : Conseil général du Val d'Oise

Localisation: entre St Ouen l'Aumône , Mery s/oise et Auvers s/oise à l'Est de l'agglomération de Cergy-Pontoise.

Description : Etude d'opportunité sur l'implantation d'un ouvrage de franchissement de l'Oise supplémentaire . Etude de prospective et de faisabilité .

B – Etat d'avancement du projet/maturité technique

Etudes nouvelle à lancer .

C – Montant des dépenses pour la période 2007-2013

Coût 0,5 M€ HT